

# FONDS UFF OBLIGATION I

**FPS - Fonds Professionnel Spécialisé de droit français**

**RAPPORT ANNUEL - MARS 2025**

Société de Gestion  
**Amundi Asset Management**

Sous déléguataire de gestion comptable en titre  
**Caceis Fund Administration**

Dépositaire  
**CACEIS BANK**

Commissaire aux Comptes  
**DELOITTE**

# FONDS UFF OBLIGATION I

## FPS - Fonds Professionnel Spécialisé

### Sommaire

Pages

<b>Compte rendu d'activité</b>	<b>3</b>
<b>Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue</b>	<b>14</b>
<b>Informations spécifiques</b>	<b>15</b>
<b>Informations réglementaires</b>	<b>16</b>
<b>Certification du Commissaire aux comptes</b>	<b>24</b>
<b>Comptes annuels</b>	<b>29</b>
Bilan Actif	30
Bilan Passif	31
Compte de résultat	32
<b>Annexes aux comptes annuels</b>	<b>34</b>
Informations générales	35
Evolution des capitaux propres et passifs de financement	42
Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés	44
Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat	50
Inventaire des actifs et passifs	54
<b>Annexe(s)</b>	<b>83</b>
Information SFDR	84

# FONDS UFF OBLIGATION I

## FPS - Fonds Professionnel Spécialisé

### Compte rendu d'activité

Avril 2024

"Lors du comité d'avril la BCE a pu confirmer son intention de baisser ses taux directeurs en juin avec toutes les précautions d'usage au cas où les chiffres d'inflation cesseraient leur tendance récente à l'amélioration. En effet, l'inflation continue à baisser progressivement : 2,8% en janvier suivi de 2,6% en février puis 2,4% en mars et avril. Il en est de même pour l'inflation sous-jacente qui s'établit à 2,8% en avril cassant le seuil des 3%. La croissance reste anémique (+0,3% sur le trimestre soit +0,4% en annuel) surtout dans les pays du nord plus concentrés sur l'industrie même si les enquêtes deviennent moins mauvaises. En revanche la FED est embarrassée par une ré-accélération de l'inflation de 3,1% en janvier puis 3,2% en février et 3,5% en mars. L'inflation sous-jacente peine à s'améliorer à 3,8% en février et mars après 3,9% en janvier. Et l'indice PCE, favori de la FED, augmente même légèrement à 2,7% en mars après avoir baissé jusqu'à 2,5% en janvier et février. L'inflexion de la croissance à 1,6% en rythme annualisé au premier trimestre après 3,4% au quatrième trimestre 2023 comme des enquêtes PMI à 50,9 après avoir atteint un niveau supérieur à 52 depuis le début de l'année, n'est pas suffisant pour contrebalancer d'autant que les créations d'emplois restent élevées (303 000 en mars). En conséquence, les acteurs du marché obligataire ont fortement revu leurs anticipations concernant les actions futures de la Réserve fédérale à une baisse en Novembre et la probabilité d'une autre en décembre. Exit donc les baisses prévues pour l'été ! Les taux ont accusé le coup et remontent de 42 bp à 5,04% pour le 2 ans et 47 bp à 4,67% pour le 10 ans. Les taux européens ne restent pas insensibles à ces évolutions et se tendent de 19 bp à 3,04% sur le 2 ans et 28 bp à 2,58% sur le 10 ans pour les références allemandes. Le contexte reste néanmoins favorable aux actifs risqués. Soit l'inflation reflue suffisamment et permet aux Banques centrales de réduire la restriction actuelle en baissant leurs taux directeurs, soit la hausse des prix reste alimentée par une conjoncture très positive, gage de bons résultats à venir. Ainsi, les spreads de crédit se compriment de quelques 3 bp au cours du mois. Le spread à 10 ans de l'Italie contre Allemagne se réduit de 5 bp à 132. Après les craintes d'un changement négatif des Agences de notation qui avaient alimenté l'élargissement du spread à 10 ans France-Allemagne de presque 10 bp à 52, le maintien de la note et de la perspective par Fitch et Moody's ont permis un resserrement de 5 bp à 47. Cet épisode a permis un resserrement significatif des Agences françaises à la fois contre swap et contre France : de 8 à 10 bp selon les émetteurs sur la zone 5 ans. Les obligations émises par l'Union Européenne ont également bénéficié de la consultation menée par le fournisseur d'indice ICE visant à inclure l'UE dans les indices d'emprunts d'Etats. Si la réponse des investisseurs s'avérait positive, l'UE représenterait 5% de cet indice amenant une demande de la gestion indiciaire. La performance du fonds s'établit sur le mois à -0.25%. La performance a pâti de l'orientation haussière des taux d'intérêt mais a été en quelque sorte protégée par son allocation sur la partie courte qui a moins souffert. Les spreads de crédit se sont une nouvelle fois resserrés grâce au contexte économique plus robuste qu'anticipé mitigeant l'impact de la hausse des taux. Si la BCE devrait bien baisser ses taux en juin, la question du nombre de baisses ultérieures reste liée à la capacité de la Réserve Fédérale à commencer à desserrer sa politique monétaire. L'inflexion des chiffres d'inflation récente est donc préoccupante même si elle peut être rapidement infirmée. Le Président de la FED a d'ailleurs écarté tout scénario de hausse supplémentaire des taux que le marché était prêt à envisager."

Mai 2024

"Les investisseurs doutent de la capacité des Banques Centrales à initier un cycle complet de baisse des taux. Ils scrutent l'évolution de l'inflation et de sa composante sous-jacente pour déterminer le moment et l'ampleur du desserrement de la politique monétaire. Outre-Atlantique, l'inflation montre à nouveau des signes de ralentissement passant à 3.4% sur un an en avril contre 3.5% le mois précédent et 0.3% sur un mois contre 0.4% le mois précédent. L'inflation sous-jacente, excluant les prix volatils de l'alimentation et de l'énergie, est encourageante passant de 3.8% en mars à 3.6% sur un an en avril. La poursuite de ce mouvement requiert néanmoins que l'inflation dans le secteur des services ralentisse et donc que la pression exercée par la hausse des salaires s'allège. C'est pourquoi les statistiques d'emplois sont si importantes. Le marché du travail américain s'est montré résilient avec des créations d'emplois encore fortes malgré un ralentissement notable (175 000 emplois en avril après 315 000 en mars) enjoignant la Réserve fédérale à la patience. La prochaine réunion de la FED aura lieu les 11 et 12 juin et les marchés estiment entre une et deux baisses de taux d'ici la fin de l'année 2024. Concernant la Zone Euro, l'inflation est restée stable en avril avec 2.4% sur un an, conforme aux prévisions. En revanche, les indicateurs avancés d'activité se redressent un peu : le PMI Manufacturier augmente à 47,4 (46.2 prévus) contre 45,7 le mois précédent, son plus haut niveau depuis quinze mois ; bien que toujours en territoire de contraction. L'indice PMI pour le secteur des services reste

# FONDS UFF OBLIGATION I

## FPS - Fonds Professionnel Spécialisé

stable à 53.3, légèrement inférieur aux prévisions (53.5). L'évolution des salaires en Allemagne a aussi jeté un doute sur la décélération salariale. Une fois retraitée des bonus (non récurrents), elle semble plus en ligne avec les attentes. L'indicateur avancé Indeed regardé par la BCE confirme une décélération dans l'ensemble des pays. La BCE devrait baisser ses taux le 6 juin prochain car ces chiffres ne sont pas de nature à infléchir significativement son cadrage économique. L'inquiétude des investisseurs réside dans sa capacité à réaliser l'assouplissement cohérent avec la décreue de l'inflation si la Réserve fédérale ne bouge pas. C'est pourquoi, le marché ne prévoit plus que deux baisses et peut être une troisième, loin des quatre ou cinq envisagées au début de l'année. A l'image de la situation économique et du parcours de l'inflation, les taux réagissent différemment aux Etats-Unis et en Zone Euro. Outre-Atlantique, on observe une baisse des taux, le taux à 10 ans américain termine le mois de mai à 4.50%, soit -18 points de base (pdb) par rapport au mois précédent. Tandis qu'en Zone Euro, on observe une légère hausse des taux, avec le taux à 10 ans français qui ressort fin mai à 3.14% (+9 pdb) et le Bund allemand qui affiche 2.66% (+8 pdb). Les taux italien et espagnol ressortent à respectivement 3.97% (+6 pdb) et 3.39% (+4 pdb). Les hausses des taux sont similaires selon les différentes maturités. Les emprunts d'état ont continué à se désencherir par rapport aux swaps d'environ 5bp sur les différentes maturités. Le contexte demeure favorable aux actifs risqués : soit l'inflation reflue suffisamment, permettant aux Banques Centrales de baisser leurs taux directeurs, soit la hausse des prix reste alimentée par une conjoncture très positive, augurant de bons résultats futurs. Ainsi, le Crédit IG se resserre de 4 pb (à 108 pb), et cristallise une surperformance mensuelle de 29 pb par rapport aux emprunts d'État de même échéance, pour une surperformance cumulée sur l'année de 195 pb. Le rattrapage des Financières se poursuit, avec un resserrement de 8 pb des Financières contre 0 pour les Industrielles ; et au sein des actifs les plus risqués, le Haut Rendement poursuit son rebond, avec un resserrement de 21 pb. La performance du fonds s'établit sur le mois à +0.30%. Dans un contexte de volatilité sur les taux avec une trajectoire légèrement haussière sur le mois, la performance positive du fonds a été essentiellement portée par l'exposition crédit qui offre à la fois un niveau de portage intéressant et se renchérit contre Gov et Swap. Compte tenu des progrès déjà réalisés sur le front de l'inflation, le degré de restriction de la politique monétaire a augmenté permettant aux banquiers centraux de réduire cette intensité ; d'autant qu'une partie de l'impact est encore à venir. Il est vrai que la résilience de l'activité leur permet de s'assurer que les conditions sont bien réunies et d'éviter un faux départ, notamment pour la Réserve fédérale. En Zone Euro, la croissance n'ayant toujours pas comblé son retard par rapport à la tendance pré pandémie, le risque est moins prégnant. Il n'en reste pas moins que tout affaiblissement marqué de la devise pourrait limiter l'ampleur du cycle de baisse."

### Juin 2024

"Conformément aux attentes, la BCE a baissé ses taux directeurs début juin tout en réaffirmant sa dépendance aux prochaines données économiques et particulièrement d'inflation. En conséquence, le marché scrute l'évolution des prix pour déterminer le moment et l'ampleur possible du prochain assouplissement de la politique monétaire. Les indicateurs d'activité PMI composites sont sortis à des niveaux plus faibles qu'attendus surtout dans le secteur des services (bien qu'ils restent en territoire expansifs avec 52.6 en juin contre 53.2 en mai). Les PMI plus faibles qu'attendus accréditent les anticipations de baisse de l'inflation et donc de nouvelles baisses des taux directeurs en septembre. Les chiffres d'inflation aux États-Unis décélèrent : l'inflation totale stagne à 0% contre 0.1% attendu en rythme mensuel, soit 3.3% annuel, et l'inflation sous-jacente ralentit à 0.2% contre 0.3% attendu, soit 3.4% annuels. Cependant, le marché du travail américain reste dynamique : les créations d'emplois non agricoles sont sorties largement supérieures aux attentes à 272k contre 180k attendues en mai, témoignant que la trajectoire de normalisation du marché du travail reste lente. La Réserve fédérale a donc tout le loisir d'attendre d'avoir plus de certitudes sur le front des prix avant de baisser ses taux directeurs. L'inquiétude des investisseurs réside donc toujours dans la capacité de la BCE à réaliser un assouplissement cohérent avec la décreue de l'inflation si la Réserve fédérale ne bouge pas. C'est pourquoi le marché ne prévoit plus que deux baisses et peut être une troisième, loin des quatre ou cinq envisagées au début de l'année. La dissolution surprise de l'assemblée nationale suite au résultat des élections européennes a entraîné un élargissement du spread des OAT contre Bund jusqu'à 80bp contre un niveau oscillant entre 47-49bp en mai. Les investisseurs ont joué la sécurité en favorisant l'Allemagne dans leurs investissements. L'incertitude attachée au résultat de ce scrutin est grande alors que la France est désormais sous procédure de déficit excessif, limitant les marges de manœuvre budgétaires. L'écartement s'est propagé aux autres pays mais dans une moindre mesure. En réaction, les taux allemands ont baissé en juin de 17 points de base (bp) à 2.50% pour le 10 ans et de 27bp à 2.83% pour le 2 ans, entraînant une augmentation de la pente 2-10 de 10 bp. Le taux à 10 ans français ressort fin juin à 3.30% (+16bp) et les taux italien et espagnol ressortent à respectivement 4.07% (+10 bp) et 3.42% (+3 bp). Outre-Atlantique, on observe une baisse des taux, le taux à 10 ans américain termine le mois de juin à 4.40%, soit -10 bp par rapport au mois précédent. Dans ce contexte, le marché des obligations Euro Investment Grade a affiché un rendement

# FONDS UFF OBLIGATION I

## FPS - Fonds Professionnel Spécialisé

total de 0.71% sur le mois, tandis que les spreads de crédit se sont élargis de 13 bp, terminant le mois à 121 bp et oscillant dans une fourchette comprise entre 108 et 124 bp. Cet élargissement a été influencé par les inquiétudes entourant les élections françaises, qui ont affecté les émetteurs d'entreprise et accru la volatilité du marché. Les actifs à haut bêta ont sous-performé les actifs plus sûrs ; en fait, les AT1 bancaires ont affiché un rendement total de -0.10% sur le mois, suivis par les obligations hybrides avec un rendement total de 0.08% tandis que les obligations High Yield ont affiché un rendement total de 0.50% sur la même période. La performance du fonds s'établit sur le mois à +0.57% pour une performance depuis la création de 4.3%. Le fonds a bénéficié ce mois-ci essentiellement de son positionnement sur la partie courte de la courbe qui a surperformé, compensant le léger écartement du crédit et particulièrement celui du high beta lié à l'épisode politique en France. L'incertitude reste grande sur la composition de la prochaine Assemblée nationale, sur le prochain gouvernement de la France et sur la politique qu'il conduira. Selon les sondages, et sans préjuger du résultat, la conformité avec la trajectoire budgétaire requise par la procédure de déficit excessif est difficilement envisageable. A la marge, le choc de confiance possible pourrait amener le marché à estimer que la BCE pourrait accélérer la baisse des taux directeurs."

### Juillet 2024

"Sans surprise, la BCE a maintenu ses taux directeurs inchangés en juillet, tout en réitérant sa dépendance aux prochaines données économiques en soulignant les risques sur la croissance. De même, lors de sa dernière réunion de politique monétaire, la Réserve Fédérale a choisi de conserver ses taux inchangés. Powell souligne la normalisation du marché du travail et les progrès sur le front de l'inflation. L'emploi aux États-Unis continue de ralentir, avec des créations d'emplois non agricoles en juin en baisse à 206 000 et un taux de chômage en légère augmentation, à 4,1%. Cette normalisation de l'emploi réduit la pression sur l'inflation, notamment dans le secteur des services. L'inflation décélère à 3% en rythme annuel (contre 3,1% attendu) et l'inflation sous-jacente atteint 3,3% (contre 3,4% attendu). De plus, les indices ISM manufacturiers et de services ont tous deux baissé en juin. Avec une inflation qui se modère enfin et un marché de l'emploi qui se détend, la probabilité d'une baisse des taux par la Fed en septembre se renforce. En Europe, alors que la croissance du PIB au deuxième trimestre surprend positivement, à 0,6% en rythme annuel contre 0,5% attendu, les indicateurs d'activité PMI composites en juillet laissent présager quant à eux un ralentissement de l'activité européenne. En effet, ils sont ressortis à des niveaux plus faibles que prévu à 50,1 contre 50,9 anticipé, en raison d'une baisse dans le secteur manufacturier et des services, en particulier en Allemagne. Malgré une croissance qui peine à accélérer, l'inflation en zone euro a de nouveau augmenté en juillet, atteignant 2,6% en rythme annuel après trois mois de stagnation à 2,5%. L'inflation sous-jacente s'est stabilisée à 2,9%, légèrement au-dessus des attentes. Le contexte économique reste celui d'une reprise progressive modérée, vulnérable à une politique monétaire encore restrictive avec une inflation qui peine à s'atténuer davantage. Néanmoins, le marché anticipe une baisse des taux en septembre, confortée par le discours de C. Lagarde selon lequel la politique monétaire actuelle restrictive était adaptée, soulignant les progrès déjà faits sur le front de l'inflation, tout en restant vigilant aux prochaines évolutions. Dans ce contexte, les taux allemands ont baissé en juillet de 20 pdb à 2.3% pour le 10 ans et de 30pdb à 2.5% pour le 2 ans, entraînant une augmentation de la pente 2-10 de 11 pdb. En France, les élections législatives ont abouti à une majorité relative de la coalition de gauche Nouveau Front Populaire (NFP) avec un total de 188 sièges à l'Assemblée nationale. Cependant, la tension politique s'intensifie avec la proposition du NFP d'abroger la réforme des retraites de Macron, avec un soutien du Rassemblement National à l'extrême droite. Le taux à 10 ans français ressort fin juillet à 3.01% (-29pdb) et les taux italien et espagnol ressortent à respectivement 3.65% (-42 pdb) et 3.12% (-30 pdb). Outre-Atlantique, le taux à 10 ans américain termine le mois de juillet à 4.03%, soit -37 pdb par rapport au mois précédent. Le marché Euro Investment Grade a affiché un rendement absolu de 1.72% sur le mois, les spreads de crédit se sont resserrés de 7 points de base, terminant le mois à 110 points de base. Les rendements relatifs par rapport aux obligations d'État ont été légèrement plus élevés pour les financières que pour les industrielles (60 points de base et 48 points de base respectivement), les AT1 ont surperformé en raison de la forte composante de portage et les spreads à haut rendement se sont réduits de 7 points de base sur la période. Le marché primaire a été relativement calme en juillet en raison de l'effet saisonnier à l'approche de l'été. Le total des émissions d'obligations de qualité pour le mois a été d'environ 24.9 milliards d'euros, marquant pour la deuxième fois consécutive le mois le plus faible de l'année. Depuis le début de l'année, les volumes sont toujours très élevés (486.8 milliards d'euros) et correspondent au deuxième meilleur montant jamais enregistré à ce stade de l'année, à seulement 12 milliards d'euros des chiffres observés en 2020. La performance du fonds s'établit sur le mois à +1.06% pour une performance depuis la création de 5.41%. Le fonds a bénéficié ce mois-ci de la baisse généralisée des taux et tout particulièrement de son positionnement sur la partie courte de la courbe qui a surperformé (en anticipation des baisses de taux en septembre).

# FONDS UFF OBLIGATION I

## FPS - Fonds Professionnel Spécialisé

Le crédit s'est également bien comporté sur le mois avec un resserrement des spreads du crédit IG d'environ 7bps. Notre positionnement en sur le secteur Bancaire et sur les subordonnées a également bénéficié à la performance du portefeuille sur le mois. Bien que les perspectives aux Etats-Unis convergent vers les conditions requises par la FED quant à une possible baisse des taux en septembre, les chiffres d'inflation en Europe restent nuancés et peinent à décélérer. Outre les incertitudes politiques en France, celles autour des élections présidentielles américaines se renforcent. Il sera donc essentiel de surveiller de près les prochains chiffres et événements politiques à venir."

### Août 2024

"Le début du mois a été marqué par une forte volatilité des taux aux États-Unis et en Europe, créée par la hausse surprise des taux de la Banque du Japon, et exacerbée par la liquidité limitée du mois d'août. Par la suite, les créations d'emplois ont déçu aux Etats-Unis en juillet, à 114k contre 175k attendu, et le taux de chômage a continué d'augmenter, à 4,3%. En parallèle, l'inflation américaine a poursuivi son recul, atteignant 2,9% en rythme annualisé, contre 3% le mois précédent et l'inflation sous-jacente a également baissé à 3,2%. La FED a pris acte de cette nouvelle balance des risques, J. Powell soulignant à Jackson Hole la priorité donnée à l'emploi. La FED devrait ainsi baisser ses taux dès le 18/09 prochain, avec une baisse de 25 pb voire même de 50 pb pour certains investisseurs. En Europe, les indicateurs d'activité PMI montrent un rebond de l'activité en août, qu'il faut relativiser du fait d'un effet ponctuel lié aux Jeux Olympiques en France. En effet, les perspectives en Allemagne continuent de se détériorer. En parallèle, l'inflation a poursuivi son reflux, à 2,2% en glissement annuel, contre 2,6% en juillet, soit son plus bas niveau depuis juin 2021, et ce grâce à des effets de base sur les prix de l'énergie. L'inflation sous-jacente atteint quant à elle 2,8%, en raison de la stabilité des prix dans les services. Dans cet environnement, marqué par une divergence économique et une inflation sous-jacente persistante dans les services, la BCE devrait poursuivre l'assouplissement de sa politique monétaire de manière graduelle : le marché anticipe ainsi une baisse des taux de 25 pb en septembre, ainsi que deux autres d'ici la fin de l'année 2024. En conséquence, les acteurs du marché obligataire ont poussé les taux à la baisse : le 2 ans américain termine le mois en baisse de 34 pb, à 3,92%, tandis que le 10 ans atteint 3.91%, soit -12 pb, dans un mouvement de pentification de 22 pb. La tendance est identique en zone Euro, même si dans des proportions plus réduites : le 2 ans allemand termine le mois à 2.39%, en baisse de 14 pb, tandis que le 10 ans se maintient à 2.30%, dans un mouvement de pentification de 14 pb. En outre, le contexte d'aversion au risque du début de mois a pénalisé les actifs risqués : au final, les primes pays s'écartent, de 3 pb sur l'Italie, à 137 pb, et de 2 pb sur le spread espagnol, à 82 pb. Les spreads portugais et français se maintiennent à respectivement 60 et 70 pb de l'Allemagne. Le Crédit IG a également souffert, avec un écartement de 7 pb (à 117 pb), et cristallise une sous-performance mensuelle de 17 pb par rapport aux emprunts d'État de même échéance, pour une surperformance cumulée sur l'année de 193 pb. Financières et Corporates ont évolué de concert, avec un écartement de 7 pb des Financières contre +6 pour les Corporates. Seul le High-Yield surperforme au sein des actifs les plus risqués, avec un resserrement de 13 pb. La performance du fonds s'établit sur le mois à +0.44% pour une performance depuis la création de 5.87%. A l'instar du mois dernier, le portefeuille a bénéficié ce mois-ci de la baisse des taux et de la normalisation des courbes de taux avec une baisse plus prononcée des taux courts (pentification). Une fois n'est pas coutume, le crédit a sous-performé la partie taux. La décompression observée sur les spreads témoigne de la reconstitution des primes de risque dans un contexte de normalisation des politiques monétaires et de crainte de récession aux US. Les semaines à venir s'annoncent chargées : en sus des réunions de la BCE et de la FED, avec des baisses de taux attendues, les sujets politiques joueront un rôle prépondérant. Outre les incertitudes politiques en France, et l'état du déficit public, celles autour des élections présidentielles américaines se renforcent. Il sera donc essentiel de surveiller de près les prochains événements politiques."

### Septembre 2024

"Après 14 mois de stabilité, la FED a procédé à une première baisse de taux de 50 pb et donné le ton pour la fin d'année. Ainsi, aux États-Unis, la Réserve Fédérale a acté sa première baisse des taux directeurs en réponse à la priorité donnée à l'emploi. En effet, le reflux de l'inflation se poursuit, atteignant 2.5% en rythme annualisé, contre 2.9% le mois précédent, et 3.2% pour l'inflation sous-jacente. En revanche, le marché de l'emploi américain confirme sa tendance à la normalisation, avec des créations d'emplois de 142k. Si les chiffres restent compatibles avec un scénario d'atterrissage en douceur de l'économie américaine, la FED a préféré marqué le coup, avec une baisse de 50 pb. En Europe, les indices PMI de septembre montrent un ralentissement de l'activité : l'indice composite recule à 48,9 (contre 51 précédemment), en raison de la composante services, tombée à 50,5 (contre 52,9 auparavant), ainsi que d'une poursuite du recul du secteur manufacturier, avec un indice à 44,8 (contre 45,8 le mois précédent). En parallèle, la désinflation s'est

# FONDS UFF OBLIGATION I

## FPS - Fonds Professionnel Spécialisé

accélérée, avec une inflation annuelle tombant à 1,8% (contre 2,2% en août), sous l'effet de la baisse des prix de l'énergie et des produits alimentaires. L'inflation sous-jacente, bien qu'en légère diminution (de 2,8% à 2,7%), montre encore des signes de persistance, notamment dans le secteur des services. Dans ces conditions, la Banque Centrale Européenne a baissé ses taux directeurs de 25 pb en septembre, poursuivant le cycle de baisse des taux entamé en juin. Et si la BCE a réitéré que l'assouplissement monétaire serait progressif et « data dependent ». le marché anticipe une baisse des taux de 25 pb en octobre, suivie de 25 pb supplémentaires en décembre. En conséquence, les acteurs du marché obligataire ont poussé les taux à la baisse : le 2 ans américain termine le mois en baisse de 28 pb, à 3,64%, tandis que le 10 ans atteint 3.78%, soit -13 pb, dans un mouvement de pentification de 15 pb et une pente 2/10 dorénavant positive. La tendance est identique en zone Euro : le 2 ans allemand termine le mois à 2.07%, en baisse de 32 pb, tandis que le 10 ans atteint 2.12%, soit -18 pb, dans un mouvement de pentification de 14 pb et une pente 2/10 dorénavant positive. Les primes pays ont évolué au gré des informations concernant la France : après la nomination de Michel Barnier en tant que nouveau Premier ministre et la formation d'un nouveau gouvernement, la rumeur d'un déficit public dépassant les 6% en 2024 a poussé le spread de la France à plus de 80 pb, pour terminer en hausse de 9 pb sur le mois à 79 pb. Les primes de risque des autres pays se sont à l'inverse resserrées : l'écart BTP/Bund s'est contracté de 4 pb, à 133 pb, le spread espagnol baisse de 1 pb à 80 pb et le spread portugais de 3 pb à 57 pb. L'Espagne et la France affichent donc désormais des coûts d'emprunt similaires sur la partie 10 ans. Partagé entre les données économiques européennes en berne et le plan de soutien en Chine, le Crédit IG finit le mois inchangé (à 117 pb), mais cristallise une surperformance mensuelle de 11 pb par rapport aux emprunts d'État de même échéance, pour une surperformance cumulée sur l'année de 206 pb. Le rattrapage des Financières reprend, avec un resserrement de 2 pb des Financières contre un écartement de 3 pb des Corporates. Quant au High-Yield, il affiche un resserrement limité de 1 pb. La performance du fonds s'établit sur le mois à +0.80% pour une performance depuis la création de 6.71%. La performance absolue a bénéficié de l'orientation baissière des taux d'intérêt. L'exposition sur la partie courte de la courbe 2/3 ans a été bénéfique pour la performance car ce segment est celui qui bénéficie le plus du cycle de normalisation monétaire. Pour l'heure, rien ne semble perturber le crédit qui surperforme les taux sur le mois, principalement porté par la composante « portage ». Les semaines à venir s'annoncent chargées avec en ligne de mire l'élection présidentielle aux Etats-Unis. La France demeure également sur le devant de la scène : les agences de notation passeront toutes en revue la note de la France au cours des 2 prochains mois. La prochaine présentation du budget sera donc essentielle."

### Octobre 2024

"La Banque Centrale Européenne a de nouveau baissé ses taux directeurs de 25 points de base lors de sa réunion d'octobre. Son discours s'est davantage assoupli et laisse entendre que le processus de désinflation est en bonne voie, avec des perspectives de croissance économique toujours atones. En effet, les chiffres macroéconomiques indiquent une activité stable sans dégradation additionnelle : l'indice PMI composite d'octobre a légèrement rebondi à 49,7 (contre 49,6 précédemment), expliqué par une contraction toujours prononcée du secteur manufacturier, mais moins rapide que le mois dernier, avec un indice à 45,9 (contre 45 en septembre), tandis que l'activité des services reste résiliente, à 51,2 (contre 51,4 précédemment). En parallèle, les premières estimations du PIB pour le troisième trimestre se révèlent légèrement meilleures qu'attendu, à 0,4% en glissement trimestriel, contre 0,2% anticipé. Bien que cette surprise soit en partie liée à des éléments non récurrents, comme les Jeux Olympiques en France, elle s'explique également par la performance de certains pays, notamment l'Espagne qui affiche une croissance de 0,8% en glissement trimestriel. Côté inflation, les pressions inflationnistes reprennent en octobre, avec une inflation annuelle passée de 1,7% à 2%. L'inflation sous-jacente, stable à 2,7% en glissement annuel, témoigne toujours d'une certaine rigidité des prix dans le secteur des services. Aux États-Unis, l'activité économique demeure dynamique: la croissance au troisième trimestre s'établit à 2,8% en rythme annualisé, après 3% au T2, soutenue par une consommation toujours robuste. Malgré la stagnation de l'indice ISM manufacturier à 47,2, l'ISM services a de nouveau rebondi à 54,9 en septembre, contre 51,5 en août. Le marché du travail américain continue de se normaliser très progressivement, malgré une volatilité des chiffres de créations de postes liée aux grèves et aux ouragans. Les créations d'emplois non agricoles, qui avaient rebondi à 254 000 en septembre, sont sorties à seulement 12 000 créations en octobre. L'inflation américaine continue d'envoyer des signaux mitigés : bien que l'inflation globale ait ralenti à 2,4% en glissement annuel (contre 2,5% en août), l'inflation sous-jacente a légèrement accéléré, passant de 3,2% à 3,3% en septembre. Les taux allemands ont largement augmenté en octobre : le taux 2 ans termine le mois en hausse de 21bps à 2.28%, tandis que le 10 ans atteint 2.39%, soit une hausse de 27bps entraînant une pentification du segment 2-10 ans de 5 bps. Si les parties courtes et intermédiaires de la courbe sont remontées de façon assez homogène, la partie la plus longue de la courbe a nettement mieux résisté. Le segment 10-30 ans s'aplatit ainsi de presque 13 bps

# FONDS UFF OBLIGATION I

## FPS - Fonds Professionnel Spécialisé

sur le mois. Outre les chiffres macroéconomiques, l'approche de l'élection présidentielle a aussi contribué à la volatilité des marchés. La probabilité croissante d'une victoire de Donald Trump, avec une politique tarifaire et fiscale susceptible d'entraîner une hausse de l'inflation, a contribué à une forte hausse des taux américains en octobre: le 2 ans affiche une hausse de 53bps à 4,17%, tandis que le 10 ans atteint 4,28%, soit une hausse de 50bps, entraînant une baisse de 3bps de la pente du segment 2-10 ans. En octobre, Moody's et Fitch ont abaissé la perspective de la France de "neutre" à "négative", sans conséquence significative et immédiate pour la dette française. Le plan du gouvernement de réduction du déficit de 6,1% à 5% du PIB en 2025 semble optimiste. Cette situation a maintenu la prime de risque française à 10 ans au niveau toujours élevé à 73 bps, mais en resserrement de 6bps sur le mois. Les pays périphériques continuent de surperformer par rapport à l'Allemagne: les primes de risque de l'Espagne et de l'Italie à 10 ans se sont resserrées respectivement de 10 et 7 bps, terminant le mois à 70 bps et 126 bps. La prime de risque moyenne des agences s'est resserrée de 7 bps contre Allemagne, bénéficiant du mouvement de resserrement des swap spreads. En revanche, compte tenu notamment d'un volume d'émissions toujours soutenu, la prime de risque moyenne des agences par rapport aux taux swaps s'est écartée de 8bps atteignant 52bps en fin de mois. Sur le marché du crédit IG, le mois d'octobre a été marqué par une tendance au resserrement des spreads, soutenue par des conditions techniques favorables. Le contexte d'offre limitée a stimulé la demande de crédits IG existants sur le marché secondaire, contribuant à un resserrement modéré des spreads. Sur le plan sectoriel, les secteurs de la finance, des services publics et de l'immobilier ont continué à surperformer, bénéficiant d'un intérêt soutenu de la part des investisseurs, tandis que des secteurs tels que l'automobile et l'industrie ont connu une sous-performance relative en raison de leur sensibilité aux cycles économiques et aux préoccupations géopolitiques. Dans ce contexte, le marché Euro IG a affiché une performance totale de -0,31% sur la période et les spreads de crédit se sont resserrés de -13 points de base, terminant la période à 104 points de base. Le Bund à 5 ans s'est écarté de 32 points de base, passant de 1,95% au début de la période à 2,27%. Les actifs risqués ont surperformé les actifs plus sûrs, en fait, les AT1 bancaires ont affiché un rendement total de -0,07% sur la période, les obligations hybrides ont affiché un rendement total de 0,46% tandis que les obligations à haut rendement ont affiché un rendement total de 0,61% sur la même période. Le fonds enregistre une performance flat sur le mois. Celle-ci est essentiellement portée par le portage et le resserrement de spread qui compensent la contribution négative de la hausse des taux sur le portefeuille. Le positionnement sur les maturités courtes a été plutôt protecteur puisque sur le mois le segment 2/10 s'est pentifié d'environ 6 bps."

### Novembre 2024

"Le mois de novembre a été marqué par la très nette victoire de Donald Trump à l'élection présidentielle américaine, les républicains remportant également la Chambre des Représentants et le Sénat. Cet alignement des planètes devrait permettre une application rapide des politiques annoncées durant la campagne électorale (baisse d'impôts, hausse des tarifs douaniers, dérégulation, lutte contre l'immigration). et pourrait dans un premier temps se révéler inflationniste. Dans la foulée de cette élection, la FED a indiqué ne pas prévoir d'impact immédiat sur sa trajectoire à court terme : elle a ainsi procédé à une baisse des taux directeurs de 25 pb, justifiée par le ralentissement de l'inflation et la normalisation progressive du marché du travail. Toutefois, le rebond inattendu de l'inflation, atteignant 2.6% en variation annuelle contre 2.4% en septembre, a suscité des interrogations au sein de la FED. Ce retournement intervient après plusieurs mois de baisse ou de stabilisation de l'inflation, ce qui lui avait permis d'adopter une politique plus accommodante en matière de politique monétaire. Avec cette nouvelle augmentation, la Fed se retrouve confrontée à un dilemme : maintenir des taux d'intérêt bas pour soutenir la croissance économique ou envisager des hausses de taux pour maîtriser l'inflation qui pourrait rebondir suite à la mise en œuvre des promesses électorales de Trump. Ainsi, la possible hausse des tarifs douaniers et d'autres mesures protectionnistes pourraient exacerber les pressions inflationnistes. Des droits de douane supplémentaires seraient en outre pénalisants pour la croissance européenne : cette menace accentuerait la pression sur une économie européenne déjà marquée par des signes de ralentissement, l'indice d'activité PMI composite passant de 50 à 48.1. Ce recul tient à la baisse du secteur des services, qui est passé de 51.6 à 49.2, particulièrement impacté par la faiblesse des perspectives en France et en Allemagne qui pâtissent de la hausse de l'instabilité politique. Du côté de l'inflation, un rebond anticipé par le marché a été observé, avec une inflation établie à 2.3% en glissement annuel, contre 2% en octobre, tandis que l'inflation sous-jacente est restée stable à 2.7% et qui s'explique en partie par la baisse de l'inflation dans les services. Compte-tenu des PMI décevants et d'une trajectoire d'inflation conforme aux attentes, une baisse des taux de 25 pb de la BCE reste le scénario le plus probable en décembre. Le mois de novembre a également été marqué par l'incertitude politique en Allemagne : suite à un désaccord sur le budget 2025, la coalition au pouvoir a implosé, nécessitant la tenue d'élections parlementaires anticipées en février prochain. Enfin, les tensions géopolitiques entre l'Ukraine et la Russie se

# FONDS UFF OBLIGATION I

## FPS - Fonds Professionnel Spécialisé

sont intensifiées avec l'utilisation d'armes spécifiques, ajoutant un facteur supplémentaire de volatilité. En conséquence, et si les rendements ont augmenté dans un premier temps en réaction à l'élection de D. Trump dans une phase « risk-on », les intervenants de marché ont finalement poussé les taux à la baisse face à la multiplication des risques géopolitiques : le 2 ans américain termine le mois en baisse de 2 pb, à 4.15%, tandis que le 10 ans atteint 4.17%, soit -11 pb, dans un mouvement d'aplatissement de 9 pb. La tendance est identique en zone Euro, même si dans des proportions plus marquées : le 2 ans allemand termine le mois à 1.95%, en baisse de 33 pb, tandis que le 10 ans atteint 2.09%, soit -30 pb. Les primes pays ont évolué au gré des informations concernant la France, et malgré l'approbation du projet de budget 2025 par la Commission Européenne, l'instabilité politique s'est intensifiée autour de l'adoption du budget présenté par Michel Barnier au Parlement. Si des compromis ont été annoncés, une censure du gouvernement reste possible. Dans ces conditions, l'écart OAT/Bund s'est élargi de 8 pb, à 81 pb. Dans cet environnement d'aversion au risque, les pays périphériques ont surperformé : la prime de risque de l'Espagne est demeurée stable, à 70 pb, tandis que le spread italien s'est resserré de 7 pb, à 119 pb. Le Crédit IG a bénéficié dans un premier temps de la vague républicaine, entraînant un resserrement des spreads de crédit, avant de les voir s'écarter dans un second temps en fin de mois. Au final, le Crédit IG s'écarte de 4 pb (à 108 pb), et cristallise une sous-performance mensuelle limitée de 1 pb par rapport aux emprunts d'État de même échéance, pour une surperformance cumulée sur l'année de 280 pb. Si les Financières s'écartent de 3 pb, tout comme les Corporates, les Financières françaises ont souffert, pénalisées par la situation politique. Quant au High-Yield, il affiche un écartement de 14 pb. Le fonds enregistre une performance positive sur le mois de +0.76%. Les plus gros contributeurs ce mois-ci sont le rally de fin d'année sur les taux, ainsi que le portage. En effet, les spreads se sont bien maintenus (s'écartant que marginalement) à l'exception des valeurs bancaires françaises. En effet, les tumultes sur le front politique français ont pénalisé le portefeuille en relatif. Pour rappel, notre exposition aux banques françaises est de l'ordre de 5% et l'instabilité politique a entraîné un écartement de spread plus marqué pour celles-ci."

Décembre 2024

"En 2024, les marchés ont dû composer avec un risque politique plus présent, la dissolution surprise de l'Assemblée Nationale en France et l'élection de D. Trump aux Etats-Unis braquant les projecteurs sur les déficits budgétaires et commerciaux. En parallèle, et face à une inflation qui décroît, les banques centrales ont initié un cycle de baisses des taux pour soutenir la croissance. Les marchés ont alors oscillé entre inquiétudes sur la croissance économique et espoir de relance monétaire. Et plus spécifiquement au mois de décembre, les taux ont été orientés à la hausse sur fonds de révision des anticipations de politique monétaire. Ainsi, la Fed qui a baissé ses taux directeurs de 25 pb à 4.5%, a revu à la hausse ses projections d'inflation. En outre, ses membres ne prévoient désormais que deux baisses de taux en 2025 (« dot plots »), contre quatre auparavant, laissant entendre que la Fed pourrait adopter une approche plus graduelle quant à l'assouplissement de sa politique monétaire. Outre-Atlantique, la BCE a baissé ses taux pour la quatrième fois cette année, de 25 pb à 3%. En effet, si les pressions inflationnistes devraient diminuer grâce au ralentissement de la dynamique salariale, l'activité reste pénalisée, notamment en France et en Allemagne où le secteur manufacturier et les incertitudes politiques pèsent sur les indicateurs de confiance. Au final, un discours de la BCE moins rassurant sur la trajectoire de baisses de taux pour 2025, une tonalité moins accommodante de la Fed, combinés aux inquiétudes quant à l'absorption du volume d'émissions en 2025, ont accentué les pressions sur les taux en cette fin d'année 2024 : le 2 ans américain termine le mois en hausse de 9 pb, à 4.24%, tandis que le 10 ans atteint 4.57%, soit +40 pb, dans un mouvement de pentification de 31 pb. Sur 1 an, le 2 ans américain est inchangé, et le 10 ans progresse de 69 pb, pour une pentification du 2/10 de 68 pb. La tendance est identique en zone Euro, même si dans des proportions plus faibles : le 2 ans allemand termine le mois à 2.08%, en hausse de 13 pb, tandis que le 10 ans atteint 2.37%, soit +28 pb, pour une pentification de 15 pb. Sur l'année, le 2 ans allemand baisse de 32 pb, le 10 ans progressant de 35 pb, pour une pentification de 67 pb. Les primes pays ont évolué au gré des informations concernant la France et des révisions des agences de notation : la censure du gouvernement Barnier et la révision à la baisse, de Aa2 à Aa3, de la note de la France par Moody's n'ont eu au final qu'un impact limité, avec un écart OAT/Bund qui s'est élargi de 1 pb, à 82 pb. Dans cet environnement, les pays périphériques ont surperformé : la prime de risque de l'Espagne s'est resserrée de 1 pb, à 69 pb, celle de l'Italie de 4 pb à 115 pb. Sur 1 an, la hausse du coût d'emprunt de la France est marquée : si le Portugal a vu sa prime contre Allemagne 10 ans se resserrer de 10 pb, l'Espagne de 26 pb et l'Italie de 51 pb, la France a vu ce spread s'élargir de 29 pb. Soutenu par des effets techniques positifs, comme des flux entrant sur la classe d'actifs et un marché primaire réduit, le Crédit IG a repris sa tendance au resserrement, avec un gain de 6 pb (à 102 pb), et cristallise une surperformance mensuelle de 35 pb par rapport aux emprunts d'État de même échéance, pour une surperformance cumulée sur l'année de 315 pb. Si les Financières se reprennent, avec un resserrement de 5 pb, les Corporates

# FONDS UFF OBLIGATION I

## FPS - Fonds Professionnel Spécialisé

surperforment légèrement avec 6 pb de contraction. Quant au High-Yield, il affiche un resserrement de 20 pb. La performance absolue est légèrement positive sur le mois malgré la hausse des taux. A l'image de 2024, l'allocation crédit aura été un des principaux driver de la performance. En effet, le resserrement des spreads couplé au portage de la classe d'actif aura compensé l'effet négatif de la hausse des taux sur le portefeuille (lui-même limité par une sensi taux faible)."

### Janvier 2025

"Fidèle à son image, maniant la surprise et l'art de la mise en scène, D. Trump s'est déjà illustré et ce avant même son investiture. Les marchés devront composer avec ce risque politique, dont la nature même vise à surprendre. Ainsi, aux Etats-Unis, après trois baisses consécutives, la FED a décidé de maintenir ses taux inchangés, à 4.50% : si J. Powell considère le niveau des taux toujours restrictif, suggérant de nouvelles baisses à venir, il semble attendre plus de visibilité sur la politique de la nouvelle administration Trump dont les positions évoluent de jour en jour. La mise en place des taxes douanières sur le Canada et le Mexique, finalement décalées d'un mois, illustre l'usage des menaces comme outil de négociation, générant de la confusion sur les marchés. En attendant, la FED justifie le maintien du statu quo par des chiffres d'inflation toujours élevés (2.9% en décembre) dans un contexte d'activité et de marché de l'emploi qui demeurent solides. En Zone euro, la BCE a poursuivi sa politique monétaire accommodante, en abaissant ses taux directeurs de 25 pb, à 2.75%. Les craintes de Christine Lagarde sur l'inflation s'étant atténuées, la dynamique de désinflation étant toujours à l'oeuvre, sa priorité se tourne davantage vers la croissance économique. Dès-lors, avec une activité déjà fragile et en proie à un risque d'affaiblissement supplémentaire, le marché anticipe de 3 à 4 nouvelles baisses de taux d'ici la fin d'année, ce qui porterait le taux proche de 1.75%/2%. Le découplage avec la FED se met en place progressivement. Sur les taux, des signaux contradictoires des deux côtés de l'Atlantique ont entraîné des réactions hétérogènes. Les taux américains enregistrent une baisse en janvier : le taux 10 ans termine le mois en baisse de 3 pb, à 4.54%, après un pic à 4.79% mi-janvier, porté par Scott Bessent, Secrétaire au Trésor US, qui semble résolu à limiter les pressions sur les taux en conservant inchangé le programme d'émissions publiques US. Le taux 2 ans termine en baisse de 4 pb, à 4.20%, dans un léger mouvement de pentification. A l'inverse, les taux sont orientés à la hausse en Zone euro : le 2 ans allemand termine le mois à 2.12%, en hausse de 4 pb, tandis que le 10 ans atteint 2.46%, soit +9 pb, pour une pentification de 5 pb à 35 pb, son niveau le plus élevé depuis la fin du cycle de resserrement monétaire. Les primes pays ont évolué au gré des informations concernant la France : l'adoption d'un budget semble en bonne voie et le gouvernement Bayrou pourrait être confirmé dans ses fonctions. Dans ces conditions, le spread de la France 10 ans s'est resserré de 8 pb contre l'Allemagne, pour atteindre 74 pb. Dans cet environnement, les spreads pays ont tous surperformé : la prime de risque de l'Espagne s'est resserrée de 8 pb, à 61 pb, celle du Portugal de 6 pb, à 41 pb, et celle de l'Italie de 6 pb à 109 pb. Les Supra et Agences ont également bénéficié de ce contexte favorable : la prime de risque moyenne s'est resserrée de 4 pb contre l'Allemagne et de 2 pb contre swap. Soutenu par des effets techniques positifs, comme des flux entrants sur la classe d'actifs et un marché primaire dynamique, le Crédit IG a poursuivi sa tendance au resserrement, avec un gain de 11 pb (à 91 pb), et cristallise une surperformance mensuelle de 65 pb par rapport aux emprunts d'État de même échéance. Le rattrapage des Financières reprend, avec un resserrement de 14 pb des Financières contre -9 pour les Corporates. Quant au High-Yield, il affiche un resserrement de 9 pb. La performance absolue est légèrement positive sur le mois malgré la légère hausse des taux sur la partie courte de la courbe. Le crédit est une nouvelle fois moteur de performance tant sur la composante portage que sur le resserrement des spreads qui sont en moyenne de -10 bps sur le mois."

### Février 2025

"Fidèle à son image, maniant la surprise et l'art de la mise en scène, D. Trump poursuit sa politique de confrontation : les marchés devront composer avec ce risque politique, dont la nature même vise à déstabiliser. Ainsi, les droits de douane apparaissent comme une arme privilégiée du Président Trump : en plus des taxes douanières ciblant le Canada, le Mexique et la Chine, les annonces de droits de douane « réciproques » concernent désormais l'ensemble des autres pays, y compris l'Union européenne. Si ces mesures visent avant tout à négocier de meilleurs accords commerciaux ou à générer de nouvelles sources de financement, elles risquent néanmoins d'alimenter la pression inflationniste. Et la trajectoire d'inflation reste floue aux Etats-Unis, avec une inflation globale orientée à la hausse, à 3% en glissement annuel en janvier contre 2.9% en décembre, mais une inflation PCE, l'indicateur privilégié par la Fed, qui ralentit de 2.6% à 2.5%. Côté Activité, malgré un léger ralentissement de l'activité dans les services en janvier, avec l'indice ISM reculant à 52.8 contre 54.1 en décembre, l'ISM manufacturier est repassé en zone d'expansion, progressant de 49.2 à 50.9. Au final, ces indicateurs contrastés mais globalement résilients, n'éclairent pas davantage la Fed, qui maintient un discours attentiste jusqu'à présent. En Europe, l'inflation ne baisse plus : elle a rebondi

# FONDS UFF OBLIGATION I

## FPS - Fonds Professionnel Spécialisé

en janvier à 2.5% en glissement annuel contre 2.4% en décembre, tandis que l'inflation sous-jacente est restée stable à 2.7% pour le cinquième mois consécutif. Cette stabilisation s'explique à la fois par des effets de base et par la rigidité des prix des services. En parallèle, l'activité en zone euro suggère une stagnation persistante dans un environnement particulièrement tendu : les relations entre les États-Unis et l'Europe ont été mises à rude épreuve en raison des discussions sur la guerre en Ukraine. Ainsi, l'Administration Trump a manifesté sa réticence à soutenir l'Ukraine, incitant les Européens à prendre le relais. Face à l'urgence du réarmement et la nécessaire augmentation des dépenses militaires, deux options sont envisagées : un programme d'émission commun et/ou un financement via des dettes nationales. Ce sujet sera central pour l'Allemagne, qui vient de désigner un nouveau chancelier : dominé par la droite (CDU/CSU) et mené par Friedrich Merz en coalition avec le centre-gauche SPD, le gouvernement devra obtenir le soutien d'autres partis pour toute modification de la règle de plafonnement de la dette, une discussion qui pourrait prendre davantage de temps. Sur les taux, les intervenants de marchés se sont focalisés sur les tensions commerciales et les inquiétudes sur les perspectives d'activités : le taux 2 ans américain termine le mois en baisse de 21 pb, à 3.99%, contre -33 pb sur le 10 ans, à 4.21%, dans un mouvement d'aplatissement de 12 pb. En Europe, outre l'incertitude, la perspective d'une nécessaire augmentation des dépenses militaires a pesé sur la partie longue. Ainsi, le taux 2 ans allemand termine le mois en baisse de 9 pb, à 2.02%, tandis que le taux 10 ans n'affiche que -5 pb, à 2.41%, dans un mouvement de pentification de 4 pb. Impactés par les discussions sur l'augmentation des dépenses militaires, les pays « périphériques » ont vu leurs primes de risque s'écarter légèrement, l'effort attendu en pourcentage du PIB étant plus important pour le Portugal, l'Espagne et l'Italie qu'en France ou en Allemagne. Ainsi, la prime de risque de l'Espagne s'est écartée de 3 pb, à 64 pb, celle de l'Italie de 4 pb à 113 pb alors que la prime française restait stable à 74 pb. Les Supra et Agences ont bénéficié d'une forte demande des investisseurs sur les émissions primaires. En revanche, la prime de risque de l'UE à 10 ans contre Allemagne s'est écartée de 3 pb, atteignant 48 pb en fin de mois, car plus exposée aux enjeux liés aux dépenses militaires. Malgré cela, la prime de risque moyenne des Supra et Agences s'est resserrée de 2 pb contre Allemagne. Sur les Covered, sur fond de primaire qui se poursuit sans excès, la prime de risque moyenne s'est resserrée de 5 pb contre Allemagne et de 1 pb contre swap. Enfin, toujours soutenu par des effets techniques positifs, avec des flux entrant sur la classe d'actifs, le Crédit IG fait preuve de stabilité d'un mois sur l'autre (à 91 pb), et cristallise une surperformance mensuelle de 7 pb par rapport aux emprunts d'État de même échéance, pour une surperformance cumulée sur l'année de 72 pb. Si les Financières et les Corporates ont évolué de concert, les actifs risqués ont surperformé : les titres BBB affichent un resserrement de 2 pb et le High-Yield de 13 pb. La performance absolue est positive sur le mois à +0.39% profitant de l'orientation des taux d'intérêts notamment sur la partie courte. Le crédit est une nouvelle fois moteur de performance essentiellement grâce au portage compte tenu de la stabilité des spreads sur le mois. Les actifs à prime ont surperformé à l'instar des subordonnées. À ce stade, de nouvelles données sur l'impact des tarifs douaniers seront nécessaires pour éclairer la trajectoire d'assouplissement monétaire de la Fed. En Europe, les discussions sur le financement de la défense ajouteront une nouvelle dimension aux préoccupations budgétaires et resteront au centre de l'attention dans les mois à venir. Ces conditions pourraient entraîner une divergence des politiques monétaires des États-Unis et de la zone Euro."

### Mars 2025

"Fidèle à son image, D. Trump poursuit sa politique de confrontation : les marchés devront composer avec ce risque politique et la volatilité qu'il génère. L'annonce du plan de relance allemand, impliquant la levée du frein à l'endettement, a fait l'effet d'une bombe et entraîné une hausse historique de 30 pb du taux à 10 ans allemand. Ce plan, qui marque un véritable tournant budgétaire en Allemagne, devrait soutenir la croissance allemande et bénéficier à l'Europe, mais traduit un sentiment d'urgence, dans un contexte de tensions commerciales croissantes. En parallèle, la BCE a procédé à une nouvelle baisse des taux directeurs lors de sa réunion de mars : si Christine Lagarde estime que l'assouplissement monétaire est désormais entré dans une phase « sensiblement moins restrictive », la trajectoire d'inflation en Europe semble sous contrôle et l'activité demeure modérée. Face à l'incertitude entourant la politique commerciale américaine, la Fed a maintenu ses taux directeurs inchangés lors de sa réunion de mars. Bien que les pressions inflationnistes aient ralenti en février, avec un taux annuel passant de 3% à 2.8%, ces chiffres n'intègrent pas encore les impacts potentiels des droits de douane déjà instaurés ou en cours de négociation par l'administration Trump. En outre, si les indicateurs économiques continuent de témoigner d'une certaine résilience, le modèle de prévision du PIB de la Fed d'Atlanta signale désormais une contraction de la croissance au premier trimestre 2025. Dans ce contexte, les projections des membres de la Fed ont pris une orientation stagflationniste, en abaissant les prévisions de croissance et en révisant à la hausse l'inflation sous-jacente pour 2025. La perspective de tarifs douaniers supplémentaires génère donc des interrogations quant au comportement du consommateur et des entreprises américaines, rendant la trajectoire des banquiers centraux plus incertaine.

# FONDS UFF OBLIGATION I

## FPS - Fonds Professionnel Spécialisé

Et la crainte d'une possible récession aux États-Unis a poussé le taux à 2 ans américain à la baisse, de 11 pb, à 3.88%, tandis que le 10 ans restait stable à 4.21%, entraînant un mouvement de pentification de 11 pb. En Europe, à l'inverse, l'annonce du plan de relance budgétaire massif en Allemagne a favorisé une remontée de la partie longue de la courbe des taux. Ainsi, le taux 2 ans allemand termine le mois en légère hausse de 2 pb, à 2.05%, tandis que le taux 10 ans grimpe de 33 pb, dans un mouvement de pentification de 31 pb. Le mouvement est davantage marqué sur le segment 2-30 ans de la courbe, avec une pentification de 37 bps sur le mois. En outre, le nécessaire réarmement des pays européens pourrait conduire à de nouvelles émissions de dettes. En effet, le lancement de l'instrument SAFE au niveau européen apparaît insuffisant pour combler les écarts vers l'objectif de 3% du PIB. Toutefois, en l'absence d'annonce de nouvelles émissions de dettes, les primes de risque des pays européens sont restées stables par rapport à l'Allemagne, voire en légère baisse : la prime de risque de l'Italie est demeurée stable, à 113pb, celle de l'Espagne et du Portugal se sont resserrées de 1 pb, à 63 et 51 pb respectivement. La France poursuit son rattrapage opéré depuis décembre, avec un resserrement de 3 pb à 71 pb. Les Agences et Supra ont bénéficié d'une demande soutenue des investisseurs sur les émissions primaires, malgré une prime d'émission faible voire inexistante. Malgré cela, la prime de risque moyenne des Supra et Agences s'est élargie à la suite de l'annonce de la relance budgétaire allemande, avant de clôturer le mois inchangée contre Allemagne. Sur les Covered, sur fond de primaire qui se poursuit sans excès, et d'un marché qui se normalise, la prime de risque moyenne s'est resserrée de 2 pb contre Allemagne et de 4 pb contre swap. Enfin, bien que toujours soutenu par des effets techniques positifs, avec des flux entrant sur la classe d'actifs, le Crédit a souffert en lien avec l'incertitude ambiante. Ainsi, le Crédit IG s'écarte de 7 pb (à 98 pb), et cristallise une sous-performance mensuelle de 25 pb par rapport aux emprunts d'État de même échéance, pour une surperformance cumulée sur l'année de 47 pb. Si les Corporates ont surperformé les Financières, avec un écartement de 4 pb contre 10, les actifs risqués ont souffert : les titres BBB affichent un écartement de 7 pb et le High-Yield de 39 pb. La performance absolue est légèrement positive sur le mois malgré l'orientation des taux. Le portage du crédit joue son rôle de coussin amortisseur dans un contexte où la volatilité fait son grand retour sur l'ensemble des segments obligataires."

Sur la période sous revue du portefeuille FONDS UFF OBLIGATION I, la performance est de 4,64%.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

### Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
CRED AGRI ASSU 4.5% PERP		420 875,40
TELEFONICA EUROPE BV 4.375% PERP		300 000,00
EDF 5.0% PERP EMTN		209 112,02
NATU FINA FLR PERP		200 000,00

# FONDS UFF OBLIGATION I

## FPS - Fonds Professionnel Spécialisé

### **Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

# FONDS UFF OBLIGATION I

## FPS - Fonds Professionnel Spécialisé

### **Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue**

Néant.

# FONDS UFF OBLIGATION I

## FPS - Fonds Professionnel Spécialisé

### Informations spécifiques

#### Droit de vote

L'exercice des droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Fonds et la décision de l'apport des titres sont définis dans le règlement du Fonds.

#### Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

#### Gestion de la liquidité

Conformément à la réglementation européenne, la société de gestion conduit régulièrement des tests de résistance, dans des conditions normales et exceptionnelles de liquidité, qui lui permettent d'évaluer le risque de liquidité du fonds. Ces tests de résistance se caractérisent par des scénarios de manque de liquidité des actifs ou des demandes atypiques de rachat de parts.

#### Gestion des risques

La société de gestion a établi une politique de risque et un dispositif opérationnel de suivi et d'encadrement veillant à s'assurer que le profil de risque de l'OPC est conforme à celui décrit aux investisseurs. En particulier sa fonction permanente de gestion des risques veille au respect des limites encadrant les risques de marché, de crédit, de liquidité ou opérationnels. Les systèmes et procédures de suivi font l'objet d'une adaptation à chaque stratégie de gestion pour conserver toute la pertinence du dispositif.

#### Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

- Effet de Levier – Fonds pour lesquels la méthode de calcul en risque est appliquée  
Niveau de levier indicatif : 0,00%.

- Effet de Levier :

Le% d'effet de levier pour ce FIA calculé selon la méthode brute est de 98,35%.

Le% d'effet de levier pour ce FIA calculé selon la méthode d'engagement est de 100,00%.

N.B : Un taux de 100% d'effet de levier correspond à un portefeuille sans effet de levier.

- Droit de remploi du collatéral : 100%.

# FONDS UFF OBLIGATION I

## FPS - Fonds Professionnel Spécialisé

### Informations réglementaires

#### Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de « Négociation » attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

#### Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernées par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de « Négociation » de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

#### Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

#### Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions « Compliance » et « Middle Office » de notre société disposent d'un droit de véto.

#### Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de « Négociation » se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions « Risques » et « Compliance ». Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

#### Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de « Négociation ». Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulée et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confier un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

#### Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : [www.amundi.com](http://www.amundi.com).

# FONDS UFF OBLIGATION I

## FPS - Fonds Professionnel Spécialisé

### Politique de Rémunérations

#### **1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire**

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 1<sup>er</sup> février 2024, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2023 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2024.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2024, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

#### **1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel**

Sur l'exercice 2024, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par Amundi Asset Management à l'ensemble de son personnel (1 988 bénéficiaires<sup>1</sup>) s'est élevé à 214 708 329 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 150 552 656 euros, soit 70% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées (y compris actions de performance) et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 64 155 672 euros, soit 30% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucune somme correspondant à un retour sur investissement dans des parts de carried interest n'a été versée pour l'exercice.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 23 746 888 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (50 bénéficiaires), 17 290 937 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (59 bénéficiaires).

#### **1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt**

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

<sup>1</sup> Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année, qu'ils aient été ou non encore présents au 31/12/2024.

# FONDS UFF OBLIGATION I

## FPS - Fonds Professionnel Spécialisé

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

### 1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

#### *Critères quantitatifs :*

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relatives des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
  - Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
  - Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
  - Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
  - Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique

#### *Critères qualitatifs :*

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
- Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero,
- Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement,
- Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe,
- Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG,
- Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG)

### 2. Fonctions commerciales

#### *Critères quantitatifs :*

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection,
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net zero

#### *Critères qualitatifs :*

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi

# FONDS UFF OBLIGATION I

## FPS - Fonds Professionnel Spécialisé

### 3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

### **Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)**

- Amundi produit une analyse ESG qui se traduit par la notation ESG de plus de 20 000 entreprises dans le monde<sup>2</sup>, selon une échelle qui va de « A » (pour les émetteurs aux meilleures pratiques ESG) à « G » (pour les moins bonnes pratiques ESG). Le score ESG obtenu vise à mesurer la performance ESG d'un émetteur : capacité à anticiper et gérer les risques de durabilité ainsi que l'impact négatif potentiel de ses activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse est complétée par une politique d'engagement active auprès des émetteurs, en particulier sur les enjeux importants en matière de développement durable propres à leurs secteurs.
- Dans le cadre de sa responsabilité fiduciaire, Amundi a fixé des normes minimales et des politiques d'exclusion sur des sujets critiques en matière de durabilité<sup>3</sup>. Ces Normes Minimales et cette Politique d'Exclusion sont appliquées aux portefeuilles gérés activement et aux portefeuilles ESG passifs et toujours dans le respect des lois et des réglementations applicables.

Pour la gestion passive, l'application de la politique d'exclusion diffère entre les produits ESG et les produits non ESG<sup>4</sup> :

- Pour les fonds passifs ESG : Tous les ETF ESG et fonds indiciels ESG appliquent les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion d'Amundi,
- Pour les fonds passifs non ESG : Le devoir fiduciaire consiste à reproduire le plus fidèlement possible un indice. Le gestionnaire de portefeuille dispose donc d'une marge de manœuvre limitée et doit respecter les objectifs contractuels afin que l'exposition passive soit en parfaite adéquation avec l'indice de référence demandé. Les fonds indiciels/ETF d'Amundi, répliquant des indices de référence standards (non ESG) n'appliquent pas d'exclusions systématiques au-delà de celles imposées par la réglementation.

<sup>2</sup> Sources Amundi Décembre 2024

<sup>3</sup> Pour plus de détails se référer à la politique investissement responsable d'Amundi disponible sur le site [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)

<sup>4</sup> Pour une vue exhaustive du champ d'application de la Politique d'Exclusion d'Amundi, veuillez-vous référer aux tableaux présentés en annexe page 35 de la Politique Générale Investissement Responsable d'Amundi

# FONDS UFF OBLIGATION I

## FPS - Fonds Professionnel Spécialisé

**Exclusions normatives** liées aux conventions internationales :

- mines anti-personnel et bombes à sous-munitions<sup>5</sup>,
- armes chimiques et biologiques<sup>6</sup>,
- violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies<sup>7</sup>.

Exclusions sectorielles :

- armement nucléaire,
- armes à uranium appauvri,
- charbon thermique<sup>8</sup>,
- hydrocarbures non conventionnels (représentant plus de 30% du chiffre d'affaires pour l'exploration et la production)<sup>9</sup>,
- tabac (produits complets du tabac générant plus de 5% du chiffre d'affaires des entreprises).

Concernant les politiques d'exclusions sectorielles :

- Charbon thermique

Amundi a mis en œuvre depuis 2016 une politique sectorielle spécifique générant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs. Chaque année depuis 2016, Amundi a renforcé sa politique d'exclusion du charbon (règles et seuils) dans la mesure où son élimination progressive (calendrier 2030/2040) est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. Ces engagements découlent de la stratégie climat du groupe Crédit Agricole.

Amundi exclut :

- Les sociétés d'exploitation minières, de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets de charbon thermique, bénéficiant d'un statut autorisé, et qui sont en phase de construction, Les entreprises dont les projets relatifs au charbon thermique sont à des stades de développement plus précoces, y compris ceux annoncés, proposés, et avec un statut préautorisé, font l'objet d'un suivi annuel.

Concernant l'extraction minière, Amundi exclut :

- Les entreprises générant plus de 20% de leur chiffre d'affaires grâce à l'extraction de charbon thermique,
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique représente 70 millions de tonnes ou plus.

Pour les entreprises jugées trop exposées pour pouvoir sortir du charbon thermique au rythme approprié, Amundi exclut :

- Toutes les entreprises qui génèrent plus de 50% de leur chiffre d'affaires de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité à partir de charbon thermique,
- Toutes les entreprises qui génèrent entre 20% et 50% de leur chiffre d'affaires de la production d'électricité à base de charbon thermique et de l'extraction de charbon thermique, et présentant une trajectoire de transition insuffisante<sup>10</sup>.

- Hydrocarbures non conventionnels

L'investissement dans les entreprises fortement exposées aux énergies fossiles entraîne de plus en plus de risques sociaux, environnementaux et économiques. L'exploration et la production pétrolière et gazière non conventionnelles sont exposées à des risques climatiques aigus. Cette politique est applicable à l'ensemble des stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi applique une gestion discrétionnaire.

<sup>5</sup> Conventions Ottawa (12/03/1997) et Oslo (12/03/2008).

<sup>6</sup> Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction - 26/03/1972

<sup>7</sup> Emetteurs qui violent de manière grave et répétée un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles

<sup>8</sup> Développeurs, extraction minière, entreprises jugées trop exposées pour pouvoir sortir du charbon thermique au rythme escompté

<sup>9</sup> Sables bitumeux, pétrole de schiste, gaz de schiste

<sup>10</sup> Amundi effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan d'élimination progressive.

# FONDS UFF OBLIGATION I

## FPS - Fonds Professionnel Spécialisé

Amundi exclut :

- Les entreprises dont l'activité qui est liée à l'exploration et à la production d'hydrocarbures non conventionnels représente plus de 30% du chiffre d'affaires.

- Tabac

Amundi pénalise les émetteurs exposés à la chaîne de valeur du tabac en limitant leur note ESG et a mis en place une politique d'exclusion pour les entreprises productrices de cigarettes. Cette politique touche l'ensemble du secteur du tabac, y compris les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les détaillants. Elle est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi applique une gestion discrétionnaire.

La note ESG du secteur du tabac est plafonnée à E (sur l'échelle de notation allant de A à G). Cette politique s'applique aux entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieur à 10%).

Amundi exclut :

- Les entreprises qui fabriquent des produits complets du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieurs à 5%), y compris les fabricants de cigarettes, car aucun produit ne peut être considéré comme exempt du travail des enfants.

Cette politique est applicable à l'ensemble des stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi applique une gestion discrétionnaire.

- Armement nucléaire

Amundi restreint les investissements dans les entreprises exposées à l'armement nucléaire et notamment celles qui sont impliquées dans la production de composants clés/dédiés à l'arme nucléaire.

Amundi exclut :

- Les émetteurs impliqués dans la production, la vente et le stockage des armes nucléaires des Etats qui n'ont pas ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ou des Etats signataires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires mais qui ne sont pas membres de l'OTAN,
- Les émetteurs impliqués dans la production d'ogives nucléaires et/ou de missiles nucléaires complets, ainsi que dans les composants qui ont été développés et/ou modifiés de manière significative en vue d'une utilisation exclusive dans des armes nucléaires,
- Les émetteurs réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires de la production ou de la vente d'armes nucléaires (à l'exception des composants à double usage et des plateformes de lancement).

- Armes à uranium appauvri

Bien qu'elles ne soient pas soumises à une interdiction ou à une restriction par un traité international, les armes à uranium appauvri sont considérées comme provoquant la libération de particules chimiquement toxiques et radioactives, représentant un danger à long terme pour l'environnement et la santé humaine.

En conséquence, Amundi exclut les émetteurs réalisant un chiffre d'affaires significatif, défini comme supérieur à 5% de leur chiffre d'affaires total, provenant de la production ou de la vente d'armes à uranium appauvri. Cette politique est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi a toute discrétion.

Pour plus d'informations sur les modalités de prise en compte des enjeux environnementaux (en particulier les enjeux liés au changement climatique), sociaux et de gouvernance (enjeux ESG) dans sa politique d'investissement, Amundi met à la disposition des investisseurs un rapport « Application de l'article 29 », disponible sur <https://legroupe.amundi.com> (Rubrique Documentation légale).

# FONDS UFF OBLIGATION I

## FPS - Fonds Professionnel Spécialisé

### Règlements SFDR et Taxonomie

#### Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « do no significant harm » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

# FONDS UFF OBLIGATION I

## FPS - Fonds Professionnel Spécialisé

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

### Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

# FONDS UFF OBLIGATION I

## FPS - Fonds Professionnel Spécialisé

**Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

## Fonds UFF Obligation I

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
Amundi Asset Management

91-93, boulevard Pasteur  
75015 PARIS

## Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2025

---

Aux porteurs de parts du FCP Fonds UFF Obligation I,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif Fonds UFF Obligation I constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 29 mars 2024 à la date d'émission de notre rapport.

## **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 17 septembre 2025

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

*Stéphane COLLAS*

Stéphane COLLAS

# FONDS UFF OBLIGATION I

## FPS - Fonds Professionnel Spécialisé

### Comptes annuels

# FONDS UFF OBLIGATION I

## FPS - Fonds Professionnel Spécialisé

Bilan Actif au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	
<b>Titres financiers</b>	
<b>Actions et valeurs assimilées (A)</b>	
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	
<b>Obligations convertibles en actions (B)</b>	
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	
<b>Obligations et valeurs assimilées (C)</b>	<b>40 228 546,78</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	40 228 546,78
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	
<b>Titres de créances (D)</b>	
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	
OPCVM	
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	
Autres OPC et fonds d'investissements	
<b>Dépôts (F)</b>	
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>	
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	
Titres financiers empruntés	
Titres financiers donnés en pension	
Autres opérations temporaires	
<b>Prêts (I) (*)</b>	
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>	
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>	<b>40 228 546,78</b>
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	
<b>Comptes financiers</b>	<b>639 457,75</b>
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II</b>	<b>639 457,75</b>
<b>Total de l'actif I+II</b>	<b>40 868 004,53</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

# FONDS UFF OBLIGATION I

## FPS - Fonds Professionnel Spécialisé

Bilan Passif au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
<b>Capitaux propres :</b>	
Capital	39 050 528,29
Report à nouveau sur revenu net	
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	
Résultat net de l'exercice	1 813 318,78
<b>Capitaux propres I</b>	<b>40 863 847,07</b>
<b>Passifs de financement II (*)</b>	
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>	<b>40 863 847,07</b>
<b>Passifs éligibles :</b>	
<b>Instruments financiers (A)</b>	
Opérations de cession sur instruments financiers	
Opérations temporaires sur titres financiers	
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>	
<b>Emprunts (C) (*)</b>	
<b>Autres passifs éligibles (D)</b>	
<b>Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)</b>	
<b>Autres passifs :</b>	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	4 157,46
Concours bancaires	
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>4 157,46</b>
<b>Total Passifs : I+II+III+IV</b>	<b>40 868 004,53</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

# FONDS UFF OBLIGATION I

## FPS - Fonds Professionnel Spécialisé

Compte de résultat au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
<b>Revenus financiers nets</b>	
<b>Produits sur opérations financières :</b>	
Produits sur actions	
Produits sur obligations	878 950,93
Produits sur titres de créances	
Produits sur parts d'OPC	
Produits sur instruments financiers à terme	
Produits sur opérations temporaires sur titres	
Produits sur prêts et créances	
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	
Autres produits financiers	33 413,50
<b>Sous-total produits sur opérations financières</b>	<b>912 364,43</b>
<b>Charges sur opérations financières :</b>	
Charges sur opérations financières	
Charges sur instruments financiers à terme	
Charges sur opérations temporaires sur titres	
Charges sur emprunts	
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	
Charges sur passifs de financement	
Autres charges financières	
<b>Sous-total charges sur opérations financières</b>	
<b>Total revenus financiers nets (A)</b>	<b>912 364,43</b>
<b>Autres produits :</b>	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	
Versements en garantie de capital ou de performance	
Autres produits	
<b>Autres charges :</b>	
Frais de gestion de la société de gestion	-49 968,14
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	
Impôts et taxes	
Autres charges	
<b>Sous-total autres produits et autres charges (B)</b>	<b>-49 968,14</b>
<b>Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)</b>	<b>862 396,29</b>
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>-36 299,60</b>
<b>Sous-total revenus nets I = (C+D)</b>	<b>826 096,69</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>	
Plus ou moins-values réalisées	29 806,64
Frais de transactions externes et frais de cession	
Frais de recherche	
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	
Indemnités d'assurance perçues	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	
<b>Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)</b>	<b>29 806,64</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)</b>	<b>-1 363,25</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)</b>	<b>28 443,39</b>

# FONDS UFF OBLIGATION I

## FPS - Fonds Professionnel Spécialisé

Compte de résultat au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	990 235,44
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	
<b>Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)</b>	<b>990 235,44</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)</b>	<b>-31 456,74</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)</b>	<b>958 778,70</b>
<b>Acomptes :</b>	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	
<b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)</b>	
<b>Impôt sur le résultat V (*)</b>	
<b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>	<b>1 813 318,78</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

# FONDS UFF OBLIGATION I

## FPS - Fonds Professionnel Spécialisé

### Annexes aux comptes annuels

# FONDS UFF OBLIGATION I

## FPS - Fonds Professionnel Spécialisé

### **A. Informations générales**

#### **A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable**

##### **A1a. Stratégie et profil de gestion**

L'objectif de gestion est de maximiser la performance en tenant compte de l'univers d'investissement et du profil de risque du fonds, sur un horizon de placement de 5 ans.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

# FONDS UFF OBLIGATION I

## FPS - Fonds Professionnel Spécialisé

### A1b. Éléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025
Actif net en EUR	39 513 072,33	41 481 408,44	40 863 847,07
Nombre de titres	40 001 000,000	40 001,000	37 656,862
Valeur liquidative unitaire	987,80	1 037,00	1 085,16
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,02	0,01	0,75
Capitalisation unitaire sur revenu	5,35	22,18	21,93

# FONDS UFF OBLIGATION I

## FPS - Fonds Professionnel Spécialisé

### A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020-07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

### 2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

# FONDS UFF OBLIGATION I

## FPS - Fonds Professionnel Spécialisé

### **Règles d'évaluation des actifs**

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins-values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

### **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

### **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

# FONDS UFF OBLIGATION I

## FPS - Fonds Professionnel Spécialisé

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

### ***Instruments financiers à terme :***

#### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

#### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

##### ***Les Swaps :***

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

#### ***Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :***

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur

2ème niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté »

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

#### **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

# FONDS UFF OBLIGATION I

## FPS - Fonds Professionnel Spécialisé

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de sur performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPC a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPC ;
- des commissions de mouvements facturées à l'OPC ;
- des frais liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

	Frais facturés au fonds professionnel spécialisé	Assiette	Taux barème
P1	Frais de gestion financière	Actif net	0,12% TTC maximum
P2	Frais administratifs externes à la société de gestion		
P3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
P4	Commission de mouvement Néant ***** Néant	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	Néant ***** Néant
P5	Commission de surperformance		Néant

Les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances de l'OPC pourront s'ajouter aux frais facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de l'OPC.

# FONDS UFF OBLIGATION I

## FPS - Fonds Professionnel Spécialisé

### **Affectation des sommes distribuables**

#### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le revenu :**

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation des revenus nets</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Part FONDS UFF OBLIGATION I C/D	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion

# FONDS UFF OBLIGATION I

## FPS - Fonds Professionnel Spécialisé

### B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

#### B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/03/2025
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>41 481 408,44</b>
<b>Flux de l'exercice :</b>	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-2 499 999,74
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	862 396,29
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	29 806,64
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	990 235,44
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	
Autres éléments	
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>40 863 847,07</b>

#### B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

# FONDS UFF OBLIGATION I

## FPS - Fonds Professionnel Spécialisé

### B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

#### B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice	-2 344,138	-2 499 999,74
Solde net des souscriptions/rachats	-2 344,138	-2 499 999,74
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	37 656,862	

#### B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

### B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
FONDS UFF OBLIGATION I C/D FR001400B2B6	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	EUR	40 863 847,07	37 656,862	1 085,16

# FONDS UFF OBLIGATION I

## FPS - Fonds Professionnel Spécialisé

### C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

#### C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

##### C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 +/-	Pays 2 +/-	Pays 3 +/-	Pays 4 +/-	Pays 5 +/-
<b>Actif</b>						
Actions et valeurs assimilées						
Opérations temporaires sur titres						
<b>Passif</b>						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
<b>Hors-bilan</b>						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
<b>Total</b>						

##### C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
<b>Total</b>						

# FONDS UFF OBLIGATION I

## FPS - Fonds Professionnel Spécialisé

### C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts					
Obligations	40 228,54	39 802,09	426,45		
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	639,46				639,46
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers					
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
<b>Total</b>		<b>39 802,09</b>	<b>426,45</b>		<b>639,46</b>

# FONDS UFF OBLIGATION I

## FPS - Fonds Professionnel Spécialisé

### C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)	]3 - 6 mois] (*)	]6 - 12 mois] (*)	]1 - 3 ans] (*)	]3 - 5 ans] (*)	]5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>							
Dépôts							
Obligations	418,46	508,19	4 358,17	29 113,16	2 273,09	2 137,49	1 419,99
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	639,46						
<b>Passif</b>							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers							
<b>Hors-bilan</b>							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
<b>Total</b>	<b>1 057,92</b>	<b>508,19</b>	<b>4 358,17</b>	<b>29 113,15</b>	<b>2 273,09</b>	<b>2 137,49</b>	<b>1 419,99</b>

(\*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

# FONDS UFF OBLIGATION I

## FPS - Fonds Professionnel Spécialisé

### C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées					
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances					
Comptes financiers					
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					
<b>Hors-bilan</b>					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
<b>Total</b>					

# FONDS UFF OBLIGATION I

## FPS - Fonds Professionnel Spécialisé

### C1f. Exposition directe aux marchés de crédit<sup>(\*)</sup>

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées	39 977,28	251,27	
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits			
<b>Solde net</b>	<b>39 977,28</b>	<b>251,27</b>	

(\*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

### C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
<b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
<b>Opérations figurant au passif du bilan</b>		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

### C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

# FONDS UFF OBLIGATION I

## FPS - Fonds Professionnel Spécialisé

### **C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement**

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### **C4. Exposition sur les prêts pour les OFS**

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

# FONDS UFF OBLIGATION I

## FPS - Fonds Professionnel Spécialisé

### D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

#### D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/03/2025
<b>Créances</b>		
<b>Total des créances</b>		
<b>Dettes</b>		
	Frais de gestion fixe	4 157,46
<b>Total des dettes</b>		<b>4 157,46</b>
<b>Total des créances et des dettes</b>		<b>-4 157,46</b>

#### D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/03/2025
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	49 968,14
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,12
Rétrocessions des frais de gestion	

#### D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/03/2025
Garanties reçues	
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données	
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
<b>Total</b>	

#### D4. Autres informations

##### D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/03/2025
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

# FONDS UFF OBLIGATION I

## FPS - Fonds Professionnel Spécialisé

### D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/03/2025
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			

# FONDS UFF OBLIGATION I

## FPS - Fonds Professionnel Spécialisé

### D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

#### D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
<b>Revenus nets</b>	<b>826 096,69</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	
<b>Revenus de l'exercice à affecter</b>	<b>826 096,69</b>
Report à nouveau	
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>826 096,69</b>

#### Part FONDS UFF OBLIGATION I C/D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
<b>Revenus nets</b>	<b>826 096,69</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>826 096,69</b>
Report à nouveau	
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>826 096,69</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	826 096,69
<b>Total</b>	<b>826 096,69</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

# FONDS UFF OBLIGATION I

## FPS - Fonds Professionnel Spécialisé

### D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b> Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	<b>28 443,39</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b> Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	<b>28 443,39</b>
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>28 443,39</b>

### Part FONDS UFF OBLIGATION I C/D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b> Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	<b>28 443,39</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b> Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	<b>28 443,39</b>
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>28 443,39</b>
<b>Affectation :</b> Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	28 443,39
<b>Total</b>	<b>28 443,39</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b> Acomptes unitaires versés	
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

# FONDS UFF OBLIGATION I

## FPS - Fonds Professionnel Spécialisé

### E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

#### E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>			<b>40 228 546,78</b>	<b>98,45</b>
<b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>40 228 546,78</b>	<b>98,45</b>
<b>Assurance</b>			<b>1 023 168,73</b>	<b>2,50</b>
AXASA 3 7/8 05/20/49	EUR	200 000	204 253,53	0,50
GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES 6.0% 23-01-27	EUR	400 000	424 847,22	1,04
LA MONDIALE 0.75% 20-04-26	EUR	400 000	394 067,98	0,96
<b>Automobiles</b>			<b>1 023 223,34</b>	<b>2,50</b>
BMW 1 1/8 05/22/26	EUR	400 000	397 625,27	0,97
General Motors Financial Co Inc 0.85% 26-02-26	EUR	220 000	216 810,82	0,53
VOLKSWAGEN LEASING 0.25% 12-01-26	EUR	218 000	214 270,99	0,52
VOLKSWAGEN LEASING 0.375% 20-07-26	EUR	200 000	194 516,26	0,48
<b>Banques commerciales</b>			<b>10 145 157,90</b>	<b>24,84</b>
AUSTRALIA NEW ZEA BANKING GRP LTD GTO 0.669% 05-05-31	EUR	460 000	450 086,86	1,10
BBVA 3.375% 20-09-27 EMTN	EUR	300 000	310 567,60	0,76
BPCE ISSUER 1.375% 23-03-26	EUR	400 000	396 029,17	0,97
CAIXABANK 1.125% 27-03-26 EMTN	EUR	400 000	394 979,92	0,97
COOPERATIEVE RABOBANK UA 3.875% 30-11-32	EUR	400 000	412 972,73	1,01
CREDIT MUTUEL ARKEA 1.625% 15-04-26	EUR	400 000	402 403,34	0,98
DNB BANK A 3.125% 21-09-27	EUR	500 000	511 972,19	1,25
HSBC 3.019% 15-06-27	EUR	400 000	410 144,80	1,00
ING GROEP NV 1.25% 16-02-27	EUR	400 000	395 365,67	0,97
INTE 1.0% 19-11-26 EMTN	EUR	400 000	391 594,65	0,96
INTE 4.75% 06-09-27 EMTN	EUR	220 000	235 593,14	0,58
JPM CHASE 1.09% 11-03-27 EMTN	EUR	400 000	394 202,22	0,96
KBC GROUPE 0.375% 16-06-27	EUR	400 000	390 128,75	0,95
LANDESBANK HESSENTHUERINGEN GIROZENTRAL 2.625% 24-08-27	EUR	500 000	504 863,66	1,24
MIZUHO FINANCIAL GROUP 3.49% 05-09-27	EUR	600 000	622 695,31	1,52
NATWEST GROUP 4.067% 06-09-28	EUR	400 000	419 693,58	1,03
RCI BANQUE 4.75% 06-07-27 EMTN	EUR	200 000	214 327,43	0,52
RCI BANQUE 4.875% 21-09-28	EUR	180 000	193 272,12	0,47
ROYAL BANK OF CANADA 2.375% 13-09-27	EUR	700 000	707 815,18	1,76
SG 5.25% 06-09-32 EMTN	EUR	400 000	428 312,30	1,05
SPAREBANK MIDT NORGE AS 3.125% 22-12-25	EUR	500 000	506 542,00	1,24
SWEDBANK AB 3.625% 23-08-32	EUR	400 000	412 204,89	1,01
TORONTO DOMINION BANK 2.551% 03-08-27	EUR	600 000	606 452,64	1,48
UNICREDIT 1.25% 16-06-26 EMTN	EUR	430 000	432 937,75	1,06
<b>Crédit à la consommation</b>			<b>425 817,20</b>	<b>1,04</b>
JOHN DEERE BANK 2.5% 14-09-26	EUR	420 000	425 817,20	1,04

# FONDS UFF OBLIGATION I

## FPS - Fonds Professionnel Spécialisé

### E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Distribution de produits alimentaires de première nécessité</b>			<b>1 025 264,90</b>	<b>2,51</b>
CARREFOUR 1.875% 30-10-26 EMTN	EUR	400 000	398 596,19	0,98
TESCO CORPORATE TREASURY SERVICES 0.875% 29-05-26	EUR	219 000	216 566,95	0,53
VI 1.5% 15-06-26	EUR	410 000	410 101,76	1,00
<b>Distribution spécialisée</b>			<b>310 269,44</b>	<b>0,76</b>
ARVAL SERVICE LEASE 4.0% 22-09-26	EUR	300 000	310 269,44	0,76
<b>Divertissement</b>			<b>411 478,95</b>	<b>1,01</b>
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV 3.0% 30-06-27	EUR	400 000	411 478,95	1,01
<b>Electricité</b>			<b>605 079,91</b>	<b>1,48</b>
AMPRION 3.45% 22-09-27	EUR	200 000	206 314,21	0,50
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 1.625% 15-04-27	EUR	400 000	398 765,70	0,98
<b>Epargne et prêts hypothécaires</b>			<b>1 400 803,12</b>	<b>3,43</b>
CAISSE CENTRALE DE CREDIT IMMOBILIE 2.5% 29-09-27	EUR	500 000	506 295,47	1,24
SR BANK SPAREBANKEN ROGALAND 0.25% 09-11-26	EUR	400 000	386 317,86	0,95
SR BANK SPAREBANKEN ROGALAND 2.875% 20-09-25	EUR	500 000	508 189,79	1,24
<b>Equipement et services pour l'énergie</b>			<b>827 791,52</b>	<b>2,03</b>
ZI RETE GAS 1.75% 28-08-26	EUR	420 000	419 958,98	1,03
JOHNSON NTROLS INTL PLC TY 3.0% 15-09-28	EUR	400 000	407 832,54	1,00
<b>Equipements et fournitures médicaux</b>			<b>407 189,34</b>	<b>1,00</b>
MEDTRONIC GLOBAL HOLDINGS SCA 3.0% 15-10-28	EUR	400 000	407 189,34	1,00
<b>Equipements et instruments électroniques</b>			<b>401 334,27</b>	<b>0,98</b>
IBERDROLA INTL BV 1.874% PERP	EUR	400 000	401 334,27	0,98
<b>FPI de détail</b>			<b>198 135,79</b>	<b>0,48</b>
MERCIALYS 1.8% 27-02-26	EUR	200 000	198 135,79	0,48
<b>Gaz</b>			<b>391 131,94</b>	<b>0,96</b>
SNAM 0.875% 25-10-26 EMTN	EUR	400 000	391 131,94	0,96
<b>Immobilier</b>			<b>607 058,89</b>	<b>1,49</b>
COVENTRY BLDG 2.625% 07-12-26	EUR	600 000	607 058,89	1,49
<b>Machines</b>			<b>894 621,29</b>	<b>2,19</b>
SIEMENS FINANCIERINGSMAATNV 0.625% 25-02-27	EUR	400 000	387 194,94	0,95
SIEMENS FINANCIERINGSMAATNV 2.5% 08-09-27	EUR	500 000	507 426,35	1,24
<b>Marchés de capitaux</b>			<b>2 502 871,83</b>	<b>6,12</b>
BANCO NTANDER 2.375% 08-09-27	EUR	300 000	303 808,63	0,74
BANCO SANTANDER SA 3.125% 19-01-27	EUR	400 000	405 701,34	0,99
CITIGROUP 1.5% 24-07-26 EMTN	EUR	780 000	785 094,72	1,92
DANFOSS FINANCE I BV 0.125% 28-04-26	EUR	200 000	194 973,45	0,48
JAB HOLDINGS BV 2.5% 17-04-27	EUR	400 000	407 216,06	1,00
MACQUARIE 2.574% 15-09-27 EMTN	EUR	400 000	406 077,63	0,99

# FONDS UFF OBLIGATION I

## FPS - Fonds Professionnel Spécialisé

### E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Produits chimiques</b>			<b>1 799 152,06</b>	<b>4,40</b>
AKZO NOBEL NV 1.5% 28-03-28	EUR	450 000	431 600,59	1,06
DOW CHE 0.5 03-27	EUR	400 000	385 042,47	0,94
EASTMAN CHEMICAL 1.875% 23-11-26	EUR	415 000	412 242,03	1,01
LANXESS AG 0.0% 08-09-27 EMTN	EUR	400 000	372 109,55	0,91
SYENSQO SANV 2.5% PERP	EUR	200 000	198 157,42	0,48
<b>Produits domestiques</b>			<b>408 479,58</b>	<b>1,00</b>
ESSITY CAPITAL BV 3.0% 21-09-26	EUR	400 000	408 479,58	1,00
<b>Produits pour l'industrie du bâtiment</b>			<b>302 208,49</b>	<b>0,74</b>
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 2.375% 04-10-27	EUR	300 000	302 208,49	0,74
<b>Services aux collectivités</b>			<b>992 472,81</b>	<b>2,43</b>
CAISSE AMORTISSEMENT DETTE SOCIALE FR 1.75% 25-11-27	EUR	400 000	395 940,44	0,97
SUEZ 1.875% 24-05-27 EMTN	EUR	600 000	596 532,37	1,46
<b>Services aux professionnels</b>			<b>960 593,62</b>	<b>2,35</b>
MAN 1 3/4 06/22/26	EUR	400 000	401 852,65	0,98
MANPOWER 3.5% 30-06-27	EUR	400 000	415 936,23	1,02
WOLTERS KLUWER NV 3.0% 23-09-26	EUR	140 000	142 804,74	0,35
<b>Services clientèle divers</b>			<b>202 280,69</b>	<b>0,50</b>
ARVAL SERVICE LEASE SAFRANCE COMPANY 3.375% 04-01-26	EUR	200 000	202 280,69	0,50
<b>Services de télécommunication diversifiés</b>			<b>1 517 089,78</b>	<b>3,71</b>
AT T 0.25% 04-03-26	EUR	857 000	839 643,32	2,05
DEUTSCHE TELEKOM AG 0.5% 05-07-27	EUR	500 000	480 683,10	1,18
TELIA COMPANY AB 4.625% 21-12-82	EUR	190 000	196 763,36	0,48
<b>Services de télécommunication mobile</b>			<b>1 108 702,05</b>	<b>2,71</b>
AMERICAN TOWER 0.45% 15-01-27	EUR	455 000	437 956,99	1,07
INFRASTRUTTURE WIRELESS ITALIANE 1.875% 08-07-26	EUR	250 000	251 267,78	0,61
ORAN 5.0% PERP EMTN	EUR	400 000	419 477,28	1,03
<b>Services financiers diversifiés</b>			<b>8 145 455,94</b>	<b>19,93</b>
AIR LIQ FIN 1.0% 08-03-27 EMTN	EUR	400 000	387 963,51	0,95
AON 2.875% 14-05-26	EUR	100 000	102 657,11	0,25
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 1.625% 15-11-27	EUR	400 000	387 912,54	0,95
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 3.125% 14-09-27	EUR	500 000	512 631,39	1,25
CASSA DEP 3.5% 19-09-27 EMTN	EUR	500 000	519 478,42	1,27
CIE DE FINA F 0.225% 14-09-26	EUR	400 000	388 418,26	0,95
COLOPLAST FINANCE BV 2.25% 19-05-27	EUR	400 000	404 427,62	0,99
CRMU AR 0.75 10-27	EUR	400 000	384 290,98	0,94
DELL BANK INTL DAC 0.5% 27-10-26	EUR	400 000	388 553,01	0,95
EATON CAPITAL UN 0.128% 08-03-26	EUR	400 000	391 047,20	0,96
ENEL FINANCE INTL NV 0.25% 17-06-27	EUR	450 000	426 447,67	1,04
FIDELITY NATL INFORMATION SERVICES 1.5% 21-05-27	EUR	400 000	394 336,96	0,97

# FONDS UFF OBLIGATION I

## FPS - Fonds Professionnel Spécialisé

### E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
GE CAP 4.625% 22/02/27 *EUR	EUR	400 000	415 442,45	1,02
NATURGY FINANCE BV 1.375% 19-01-27	EUR	400 000	394 073,74	0,96
OP CORPORATE BANK 1.625% 09-06-30	EUR	430 000	433 908,61	1,06
OP CORPORATE BANK 2.875% 15-12-25	EUR	300 000	303 036,09	0,74
RENTOKIL INITIAL FINANCE BV 3.875% 27-06-27	EUR	380 000	398 808,17	0,98
SANTANDER UK GROUP 3.53% 25-08-28	EUR	400 000	413 502,87	1,01
VOLVO TREASURY AB 2.0% 19-08-27	EUR	400 000	397 779,88	0,97
VOLVO TREASURY AB 2.625% 20-02-26	EUR	300 000	301 145,39	0,74
WEST SE 1.777 01-26	EUR	400 000	399 594,07	0,98
<b>Services liés aux technologies de l'information</b>			<b>389 629,86</b>	<b>0,95</b>
THALES SA	EUR	400 000	389 629,86	0,95
<b>Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)</b>			<b>384 642,09</b>	<b>0,94</b>
SELP FINANCE SARL 3.75% 10-08-27	EUR	370 000	384 642,09	0,94
<b>Soins et autres services médicaux</b>			<b>576 160,12</b>	<b>1,41</b>
FRESENIUS MEDICAL CARE AG 3.875% 20-09-27	EUR	550 000	576 160,12	1,41
<b>Transport routier et ferroviaire</b>			<b>841 281,33</b>	<b>2,06</b>
FERROVIE DELLO STATO ITALIANE 3.75% 14-04-27	EUR	400 000	422 816,68	1,04
FERROVIE STATO 400 1320 2207A 1.5% 27-06-25	EUR	415 000	418 464,65	1,02
<b>Total</b>			<b>40 228 546,78</b>	<b>98,45</b>

(\*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

### E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
<b>Total</b>						

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

# FONDS UFF OBLIGATION I

## FPS - Fonds Professionnel Spécialisé

### E3. Inventaire des instruments financiers à terme

#### E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

#### E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

# FONDS UFF OBLIGATION I

## FPS - Fonds Professionnel Spécialisé

### E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

# FONDS UFF OBLIGATION I

## FPS - Fonds Professionnel Spécialisé

### E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

### E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	40 228 546,78
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	639 457,75
Autres passifs (-)	-4 157,46
Passifs de financement (-)	
<b>Total = actif net</b>	<b>40 863 847,07</b>

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part FONDS UFF OBLIGATION I C/D	EUR	37 656,862	1 085,16

# FONDS UFF OBLIGATION I

**COMPTES ANNUELS**

**28/03/2024**

## BILAN ACTIF AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>40 338 492,12</b>	<b>39 258 175,60</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>40 338 492,12</b>	<b>39 258 175,60</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	40 338 492,12	39 258 175,60
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>1 146 717,28</b>	<b>258 913,41</b>
Liquidités	1 146 717,28	258 913,41
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>41 485 209,40</b>	<b>39 517 089,01</b>

## BILAN PASSIF AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	40 593 388,85	39 298 020,03
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	500,00	982,87
Résultat de l'exercice (a,b)	887 519,59	214 069,43
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>41 481 408,44</b>	<b>39 513 072,33</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>3 800,96</b>	<b>4 016,68</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	3 800,96	4 016,68
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>41 485 209,40</b>	<b>39 517 089,01</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	23 641,48	1 670,13
Produits sur actions et valeurs assimilées	47 255,25	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	865 553,81	249 144,14
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>936 450,54</b>	<b>250 814,27</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	-3 950,09
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>-3 950,09</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>936 450,54</b>	<b>246 864,18</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	48 930,95	32 794,75
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>887 519,59</b>	<b>214 069,43</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	0,00	0,00
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>887 519,59</b>	<b>214 069,43</b>

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

### **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

### **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

### **Instruments financiers à terme :**

#### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

#### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

##### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

##### **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

### **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR001400B2B6 - Part FONDS UFF OBLIGATION I Part C/D : Taux de frais maximum de 0,12% TTC

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Parts FONDS UFF OBLIGATION I Part C/D	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>39 513 072,33</b>	<b>0,00</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	0,00	40 001 000,00
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	0,00	0,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	500,00	1 163,28
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,00	-64,83
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	0,00	-115,58
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	1 080 316,52	-702 979,97
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	377 336,55	-702 979,97
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	702 979,97	0,00
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	887 519,59	214 069,43
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>41 481 408,44</b>	<b>39 513 072,33</b>

### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	40 338 492,12	97,24
<b>TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>	<b>40 338 492,12</b>	<b>97,24</b>
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
<b>TOTAL TITRES DE CRÉANCES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
<b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	40 338 492,12	97,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 146 717,28	2,76
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	18 434 812,17	44,44	17 312 923,95	41,74	4 590 756,00	11,07
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 146 717,28	2,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	28/03/2024
<b>CRÉANCES</b>		
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>0,00</b>
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	3 800,96
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>3 800,96</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-3 800,96</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	40 001	

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	28/03/2024
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	48 930,95
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,12
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/03/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/03/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/03/2024
Actions			0,00
Obligations			408 990,68
	FR0012222297	CRED AGRI ASSU 4.5% PERP	408 990,68
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>408 990,68</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/03/2024	31/03/2023
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	887 519,59	214 069,43
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>887 519,59</b>	<b>214 069,43</b>

	28/03/2024	31/03/2023
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	887 519,59	214 069,43
<b>Total</b>	<b>887 519,59</b>	<b>214 069,43</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	28/03/2024	31/03/2023
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	500,00	982,87
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>500,00</b>	<b>982,87</b>

	28/03/2024	31/03/2023
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	500,00	982,87
<b>Total</b>	<b>500,00</b>	<b>982,87</b>

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/03/2023	28/03/2024
Actif net en EUR	39 513 072,33	41 481 408,44
Nombre de titres	40 001 000	40 001
Valeur liquidative unitaire	987,80	1 037,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,02	0,01
Capitalisation unitaire sur résultat	5,35	22,18

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				
<b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
AMPRION 3.45% 22-09-27	EUR	200 000	203 779,05	0,49
DEUTSCHE TELEKOM AG 0.5% 05-07-27	EUR	500 000	464 435,66	1,13
FRESENIUS MEDICAL CARE AG CO KGAA 3.875% 20-09-27	EUR	550 000	567 643,16	1,37
LAND HE 2.625 08-27	EUR	500 000	490 199,95	1,18
LANXESS AG 0.0% 08-09-27 EMTN	EUR	400 000	352 331,68	0,85
VOLKSWAGEN LEASING 0.25% 12-01-26	EUR	218 000	204 906,42	0,49
VOLKSWAGEN LEASING 0.375% 20-07-26	EUR	200 000	186 181,01	0,45
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>2 469 476,93</b>	<b>5,96</b>
<b>AUSTRALIE</b>				
AUSTRALIA NEW ZEA BANKING GRP LTD GTO 0.669% 05-05-31	EUR	460 000	428 906,95	1,03
Macq Ba 2.574 09-27	EUR	400 000	396 560,97	0,96
<b>TOTAL AUSTRALIE</b>			<b>825 467,92</b>	<b>1,99</b>
<b>BELGIQUE</b>				
KBC GROUPE 0.375% 16-06-27	EUR	400 000	374 846,04	0,90
SYENSQO SANV 2.5% PERP	EUR	200 000	192 318,22	0,47
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>567 164,26</b>	<b>1,37</b>
<b>CANADA</b>				
ROYAL BANK OF CANADA 2.375% 13-09-27	EUR	700 000	690 804,90	1,67
TORONTO DOMINION BANK THE 2.551% 03-08-27	EUR	600 000	594 930,45	1,43
<b>TOTAL CANADA</b>			<b>1 285 735,35</b>	<b>3,10</b>
<b>DANEMARK</b>				
COLOPLAST FINANCE BV 2.25% 19-05-27	EUR	400 000	394 079,18	0,95
<b>TOTAL DANEMARK</b>			<b>394 079,18</b>	<b>0,95</b>
<b>ESPAGNE</b>				
BANCO NTANDER 2.375% 08-09-27	EUR	300 000	296 728,42	0,71
BANCO SANTANDER SA 3.125% 19-01-27	EUR	400 000	396 465,09	0,95
BBVA 3.375% 20-09-27 EMTN	EUR	300 000	305 431,37	0,74
CAIXABANK 1.125% 27-03-26 EMTN	EUR	400 000	381 616,89	0,92
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>1 380 241,77</b>	<b>3,32</b>
<b>ETATS-UNIS</b>				
AMERICAN TOWER 0.45% 15-01-27	EUR	455 000	418 093,04	1,00
AT T 0.25% 04-03-26	EUR	857 000	808 351,59	1,95
CITIGROUP 1.5% 24-07-26 EMTN	EUR	780 000	765 719,80	1,85
DOW CHEMICAL COMPANY 0.5% 15-03-27	EUR	400 000	367 429,02	0,88
EASTMAN CHEMICAL 1.875% 23-11-26	EUR	415 000	398 560,65	0,96
EATON CAPITAL UN 0.128% 08-03-26	EUR	400 000	375 463,15	0,91
FIDELITY NATL INFORMATION SCES 1.5% 21-05-27	EUR	400 000	381 303,06	0,92
GENERAL MOTORS FINANCIAL 0.85% 26-02-26	EUR	220 000	209 209,67	0,50
JPM CHASE 1.09% 11-03-27 EMTN	EUR	400 000	381 416,21	0,92
MAN 1 3/4 06/22/26	EUR	400 000	391 144,58	0,94
MANPOWER 3.5% 30-06-27	EUR	400 000	412 187,04	0,99
VI 1.5% 15-06-26	EUR	410 000	399 954,47	0,97
<b>TOTAL ETATS-UNIS</b>			<b>5 308 832,28</b>	<b>12,79</b>
<b>FINLANDE</b>				

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OP CORPORATE BANK 1.625% 09-06-30	EUR	430 000	422 152,71	1,02
OP CORPORATE BANK 2.875% 15-12-25	EUR	300 000	299 388,97	0,72
<b>TOTAL FINLANDE</b>			<b>721 541,68</b>	<b>1,74</b>
<b>FRANCE</b>				
AIR LIQ FIN 1.0% 08-03-27 EMTN	EUR	400 000	377 293,09	0,91
ARVAL SERVICE LEASE 4.0% 22-09-26	EUR	300 000	308 333,28	0,74
ARVAL SERVICE LEASE SAFRANCE COMPANY 3.375% 04-01-26	EUR	200 000	199 968,38	0,48
AXASA 3 7/8 05/20/49	EUR	200 000	202 337,01	0,48
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 1.625% 15-11-27	EUR	400 000	373 947,14	0,90
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 3.125% 14-09-27	EUR	500 000	504 016,59	1,21
BPCEGP 1 3/8 03/23/26	EUR	400 000	383 201,03	0,93
CADES 1.75% 25-11-27 EMTN	EUR	400 000	386 809,58	0,93
CAISSE CENTRALE DE CREDIT IMMOBILIE 2.5% 29-09-27	EUR	500 000	496 085,31	1,20
CARREFOUR 1.875% 30-10-26 EMTN	EUR	400 000	388 349,24	0,93
CIE DE FINA F 0.225% 14-09-26	EUR	400 000	372 968,84	0,90
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 2.375% 04-10-27	EUR	300 000	295 135,52	0,71
CRED AGRI ASSU 4.5% PERP	EUR	400 000	408 990,68	0,99
CREDIT MUTUEL ARKEA 1.625% 15-04-26	EUR	400 000	392 109,81	0,94
CRMU AR 0.75 10-27	EUR	400 000	371 164,59	0,90
EDF 5% 31/12/2099	EUR	200 000	200 413,32	0,48
GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES SA 6.0% 23-01-27	EUR	400 000	428 872,77	1,04
LA MONDIALE 0.75% 20-04-26	EUR	400 000	378 844,93	0,91
MERCIALYS 1.8% 27-02-26	EUR	200 000	191 906,94	0,47
ORAN 5.0% PERP EMTN	EUR	400 000	418 427,28	1,01
RCI BANQUE 4.75% 06-07-27 EMTN	EUR	200 000	212 826,22	0,51
RCI BANQUE 4.875% 21-09-28	EUR	180 000	192 398,63	0,47
SG 5.25% 06-09-32 EMTN	EUR	400 000	424 048,36	1,02
SUEZ 1.875% 24-05-27 EMTN	EUR	600 000	580 439,84	1,40
THALES SA	EUR	400 000	374 127,70	0,91
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>8 863 016,08</b>	<b>21,37</b>
<b>IRLANDE</b>				
DELL BANK INTL DAC 0.5% 27-10-26	EUR	400 000	372 110,01	0,90
GE CAP 4.625% 22/02/27 *EUR	EUR	400 000	415 214,82	1,00
JOHNSON NTROLS INTL PLC TY 3.0% 15-09-28	EUR	400 000	400 739,05	0,97
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>1 188 063,88</b>	<b>2,87</b>
<b>ITALIE</b>				
2I RETE GAS 1.75% 28-08-26	EUR	420 000	407 919,64	0,98
CASSA DEP 3.5% 19-09-27 EMTN	EUR	500 000	507 987,51	1,23
FERROVIE DELLO STATO ITALIANE 3.75% 14-04-27	EUR	400 000	416 562,99	1,00
FERROVIE STATO 400 1320 2207A 1.5% 27-06-25	EUR	415 000	408 986,98	0,98
INFRASTRUTTURE WIRELESS ITALIANE 1.875% 08-07-26	EUR	250 000	243 771,23	0,59
INTE 1.0% 19-11-26 EMTN	EUR	400 000	376 729,67	0,91
INTE 4.75% 06-09-27 EMTN	EUR	220 000	232 913,20	0,57
SNAM 0.875% 25-10-26 EMTN	EUR	400 000	377 274,09	0,91
UNICREDIT 1.25% 16-06-26 EMTN	EUR	430 000	421 276,95	1,01
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>3 393 422,26</b>	<b>8,18</b>
<b>JAPON</b>				
MIZUHO FINANCIAL GROUP 3.49% 05-09-27	EUR	600 000	611 750,05	1,47

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>TOTAL JAPON</b>			<b>611 750,05</b>	<b>1,47</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
DANFOSS FINANCE I BV 0.125% 28-04-26	EUR	200 000	186 262,57	0,45
JOHN DEERE BANK 2.5% 14-09-26	EUR	420 000	418 198,53	1,01
MEDTRONIC GLOBAL HOLDINGS SCA 3.0% 15-10-28	EUR	400 000	402 599,62	0,97
SELP FINANCE SARL 3.75% 10-08-27	EUR	370 000	377 002,28	0,91
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>1 384 063,00</b>	<b>3,34</b>
<b>NORVEGE</b>				
DNB BANK A 3.125% 21-09-27	EUR	500 000	503 337,94	1,21
SPAREBANK MIDT NORGE AS 3.125% 22-12-25	EUR	500 000	500 149,77	1,21
SR BANK SPAREBANKEN ROGALAND 0.25% 09-11-26	EUR	400 000	369 531,81	0,89
SR BANK SPAREBANKEN ROGALAND 2.875% 20-09-25	EUR	500 000	501 751,42	1,21
<b>TOTAL NORVEGE</b>			<b>1 874 770,94</b>	<b>4,52</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
AKZO NOBEL NV 1.5% 28-03-28	EUR	450 000	419 084,94	1,01
BMW 1 1/8 05/22/26	EUR	400 000	388 236,95	0,93
COOPERATIEVE RABOBANK UA 3.875% 30-11-32	EUR	400 000	403 220,61	0,97
ENEL FINANCE INTL NV 0.0% 17-06-27	EUR	450 000	404 955,99	0,97
ESSITY CAPITAL BV 3.0% 21-09-26	EUR	400 000	402 928,75	0,97
GAS NATU FENOSA 3.375% 29-12-99	EUR	200 000	206 320,23	0,50
IBERDROLA INTL BV 1.874% PERP	EUR	400 000	387 924,90	0,94
ING GROEP NV 1.25% 16-02-27	EUR	400 000	382 235,72	0,93
JAB HOLDINGS BV 2.5% 17-04-27	EUR	400 000	397 790,29	0,96
NATURGY FINANCE BV 1.375% 19-01-27	EUR	400 000	379 282,66	0,92
SIEMENS FINANCIERINGSMAATNV 0.625% 25-02-27	EUR	400 000	373 179,76	0,90
SIEMENS FINANCIERINGSMAATNV 2.5% 08-09-27	EUR	500 000	497 804,08	1,20
TELEFONICA EUROPE BV 4.375% PERP	EUR	300 000	300 973,78	0,72
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV 3.0% 30-06-27	EUR	400 000	406 158,09	0,98
WOLTERS KLUWER NV 3.0% 23-09-26	EUR	140 000	141 177,74	0,34
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>5 491 274,49</b>	<b>13,24</b>
<b>PORTUGAL</b>				
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 1.625% 15-04-27	EUR	400 000	386 576,24	0,93
<b>TOTAL PORTUGAL</b>			<b>386 576,24</b>	<b>0,93</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
AON PLC 2.875% 14/05/2026	EUR	100 000	100 762,73	0,24
COVENTRY BLDG 2.625% 07-12-26	EUR	600 000	593 731,53	1,43
HSBC 3.019% 15-06-27	EUR	400 000	403 569,81	0,97
NATWEST GROUP 4.067% 06-09-28	EUR	400 000	415 799,48	1,01
RENTOKIL INITIAL FINANCE BV 3.875% 27-06-27	EUR	380 000	395 479,09	0,95
SANTANDER UK GROUP 3.53% 25-08-28	EUR	400 000	406 688,69	0,98
TESCO CORPORATE TREASURY SERVICES 0.875% 29-05-26	EUR	219 000	208 675,84	0,50
WEST SE 1.777 01-26	EUR	400 000	389 828,86	0,94
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>2 914 536,03</b>	<b>7,02</b>
<b>SUEDE</b>				
SWEDBANK AB 3.625% 23-08-32	EUR	400 000	400 252,64	0,96
TELIA COMPANY AB 4.625% 21-12-82	EUR	190 000	194 469,31	0,47
VOLVO TREASURY AB 2.0% 19-08-27	EUR	400 000	388 040,26	0,94
VOLVO TREASURY AB 2.625% 20-02-26	EUR	300 000	295 717,57	0,71

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>TOTAL SUEDE</b>			<b>1 278 479,78</b>	<b>3,08</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>40 338 492,12</b>	<b>97,24</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>			<b>40 338 492,12</b>	<b>97,24</b>
<b>Dettes</b>			<b>-3 800,96</b>	<b>0,00</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>1 146 717,28</b>	<b>2,76</b>
<b>Actif net</b>			<b>41 481 408,44</b>	<b>100,00</b>

Parts FONDS UFF OBLIGATION I Part C/D	EUR	40 001	1 037,00	
---------------------------------------	-----	--------	----------	--

# FONDS UFF OBLIGATION I

## FPS - Fonds Professionnel Spécialisé

### **Annexe(s)**

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :  
Fonds UFF Obligation I

Identifiant d'entité juridique :  
2138002TTWR21IOZZB62

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: \_\_\_\_\_

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: \_\_\_\_\_

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de \_\_\_\_\_ d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Le produit a respecté tous les aspects matériels des caractéristiques décrites dans le prospectus.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues

par le produit sont atteintes.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG du produit qui est mesurée par rapport à la note ESG de son univers d'investissement.

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **0,697 (C)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **0,562 (C)**.

● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

A la fin de la période précédente, la note ESG moyenne pondérée du portefeuille était de 0.751 (C) et la note ESG moyenne pondérée de l'indice de référence était de 0.564 (C).

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?**

Ce produit ne s'est pas engagé à réaliser un minimum d'investissements durables.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Ce produit ne s'est pas engagé à réaliser un minimum d'investissements durables

– **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?**

Ce produit ne s'est pas engagé à réaliser un minimum d'investissements durables

– **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?**

Ce produit ne s'est pas engagé à réaliser un minimum d'investissements durables

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

*Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*

**Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?**

**Les principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).



### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **du 01/04/2024 au 31/03/2025**

Investissement s les plus importants	Secteur	Sous-secteur	Pays	% d'actifs
AT&T 0.25% 03/26	Corporates	Communications	États-Unis	2,05 %
C VAR 07/26 EMTN	Corporates	Bancaire	États-Unis	1,92 %
RY 2.375% 09/27	Sécurisé	Actifs hypothécaires	Canada	1,73 %
MIZUHO 3.49% 09/27 EMTN	Corporates	Bancaire	Japon	1,52 %
COVBS 2.625% 12/26	Sécurisé	Actifs hypothécaires	Royaume-Uni	1,48 %
TD 2.551% 08/27 EMTN	Corporates	Bancaire	Canada	1,48 %
SUEZFP 1.875% 05/27 EMTN	Corporates	Autres services aux collectivités	France	1,46 %
FMEGR 3.875% 09/27 EMTN	Corporates	Biens de Consommation de Base	Allemagne	1,41 %

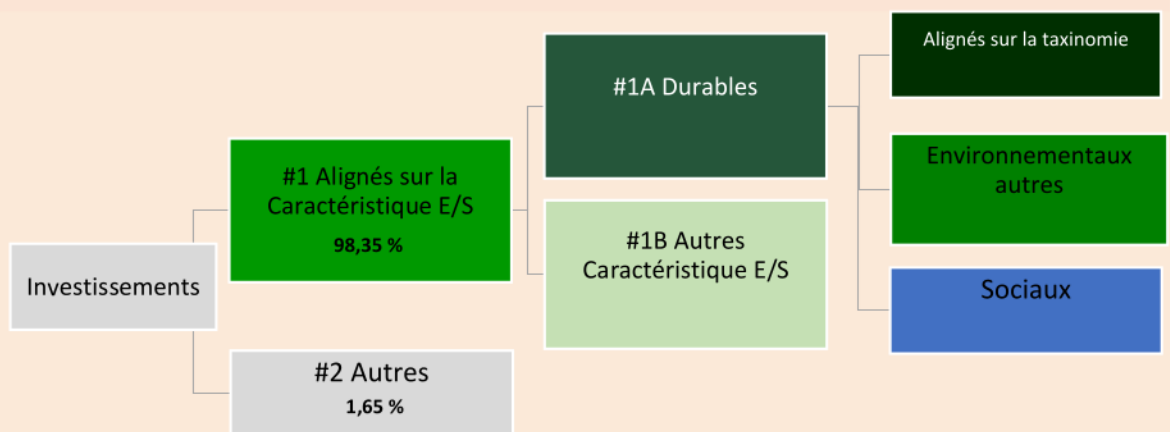
CDEP 3.5% 09/27 EMTN	Corporates	Bancaire	Italie	1,27 %
BFCM 3.125% 09/27 EMTN	Corporates	Bancaire	France	1,25 %
DNBNO VAR 09/27 EMTN	Corporates	Bancaire	Norvège	1,25 %
SRBANK 2.875% 09/25 EMTN	Corporates	Bancaire	Norvège	1,24 %
SIEGR 2.5% 09/27 EMTN	Corporates	Biens d'équipement	Pays-Bas	1,24 %
MINGNO 3.125% 12/25	Corporates	Bancaire	Norvège	1,24 %
CCCI 2.5% 09/27 EMTN	Quasi-Etats	Agences	France	1,24 %



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

### Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

### Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

<b>Secteur</b>	<b>Sous-Secteur</b>	<b>% d'actifs</b>
<i>Corporates</i>	<i>Bancaire</i>	33,46 %
<i>Corporates</i>	<i>Biens d'équipement</i>	8,36 %
<i>Corporates</i>	<i>Consommation Discrétionnaire</i>	8,18 %
<i>Corporates</i>	<i>Communications</i>	7,42 %
<i>Corporates</i>	<i>Biens de Consommation de Base</i>	6,89 %
<i>Sécurisé</i>	<i>Actifs hypothécaires</i>	6,87 %
<i>Corporates</i>	<i>Industrie de base</i>	5,35 %
<i>Corporates</i>	<i>Électricité</i>	3,50 %
<i>Corporates</i>	<i>Technologie</i>	3,27 %
<i>Corporates</i>	<i>Gaz naturel</i>	2,95 %
<i>Corporates</i>	<i>Assurance</i>	2,75 %
<i>Quasi-Etats</i>	<i>Agences</i>	2,21 %
<i>Corporates</i>	<i>Transport</i>	2,06 %
<i>Corporates</i>	<i>Autres services aux collectivités</i>	1,46 %
<i>Corporates</i>	<i>Fonds de placement immobilier (FPI)</i>	1,42 %
<i>Corporates</i>	<i>Autres institutions financières</i>	1,25 %
<i>Sécurisé</i>	<i>Hybride</i>	0,95 %

Liquidités	Liquidités	1,65 %
------------	------------	--------



### Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 2,22 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup>?**

Oui:

Dans le gaz fossile       Dans l'énergie nucléaire

Non

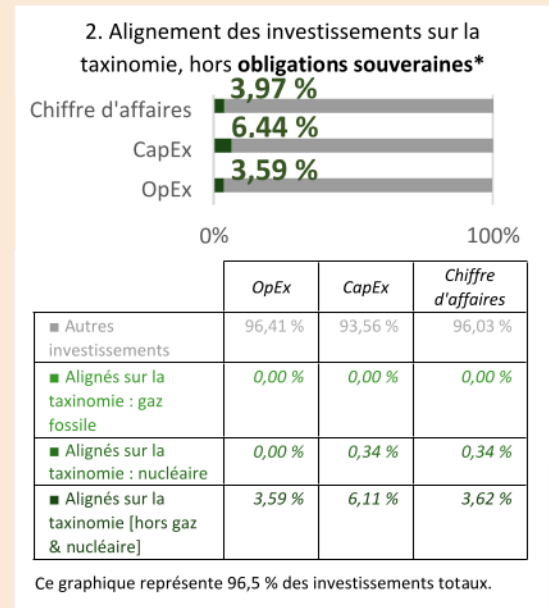
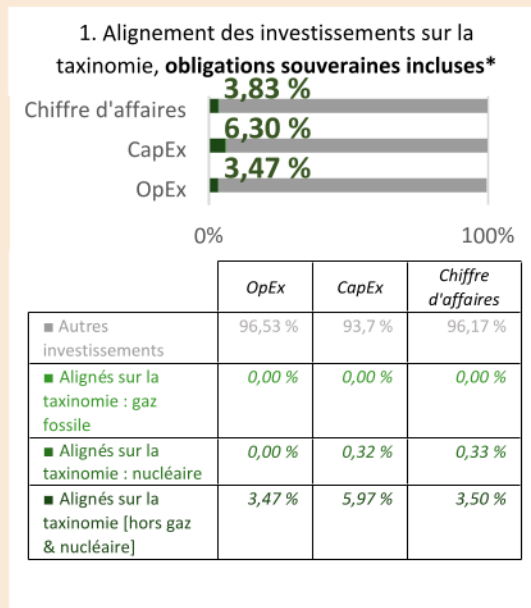
<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le

produit financier  
à investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**


Au 31/03/2025, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,24 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 0,49 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

A la fin de la période précédente: le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie était de 6.50%

● **Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?**

Le produit ne s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables avec un objectif environnemental.

 Le symbole représente des investissements

durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



### Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

Le produit ne s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables sur le plan social.



### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



### Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

**Les indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

## MENTIONS LÉGALES

Amundi Asset Management

Siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France.

Adresse postale : 91-93 boulevard Pasteur CS21564 75730 Paris Cedex 15 - France.

Tél. +33 (0)1 76 33 30 30- amundi.com

Société par Actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 euros - Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 04 000 036.

Siren : 437 574 452 RCS Paris - Siret : 43757445200029 - Code APE : 6630 Z - N° Identification

TVA : FR58437574452.

---

**Amundi**  
Investment Solutions

**La confiance, ça se mérite**